



PROGRAMME CLE

2020-2025

Service de Cohésion Sociale

Administration Communale de Chastre

Avenue du Castillon, 71 1450 Chastre

1. Table des matières

1. Table des matières	1
2. Introduction	2
3. Présentation de la commune	4
A. Informations générales sur la commune	4
B. Informations sur la population	5
C. Informations sur la population scolaire	7
4. Présentation du service ATL	10
5. Liste des opérateurs	11
6. Constat de l'analyse des besoins de septembre 2019	12
A. Procédure d'élaboration	12
B. Synthèse des besoins recueillis	13
7. Objectifs du programme CLE 2020-2025	17
8. Modalités de collaboration entre opérateurs	24
A. Partenariat entre opérateurs de l'accueil	24
B. Partenariat pour les plaines et les stages	24
C. Partenariats avec d'autres associations et partenaires	25
9. Modalités d'information aux usagers potentiels	26
A. Information de la coordination au public	26
B. Information de la coordination aux opérateurs	26
10. Modalités de répartition des moyens communaux	27
11. Conclusion	28
12. Annexes	29

2. Introduction

Qu'est-ce qu'un programme CLE ¹? C'est un programme de Coordination Locale pour l'Enfance, relatif à une zone géographique déterminée, concerté au niveau local et ayant reçu un agrément de l'ONE. Il est mis en œuvre sous l'égide de la Commune et vise la structuration de l'offre existante, son développement, une plus grande synergie et si nécessaire, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent tous, ou en partie, les besoins relevés par l'état des lieux.

Le programme CLE vise les périodes non-scolaires :

- ✓ avant et après l'école ;
- ✓ le mercredi après-midi ;
- ✓ le week-end ;
- ✓ les congés scolaires.

Le programme CLE ci-joint présente :

- ✓ une présentation globale de la commune de Chastre ;
- ✓ une présentation du service ATL ;
- ✓ les opérateurs de l'accueil qui participent au programme CLE ;
- ✓ les besoins relevés lors de l'état des lieux de septembre 2019 ;
- ✓ les modalités de collaboration entre les opérateurs ;
- ✓ les modalités d'information aux usagers potentiels sur le programme CLE et plus particulièrement en ce qui concerne l'organisation de l'accueil des enfants ;
- ✓ les modalités de répartition des moyens communaux affectés au programme CLE.

Le programme CLE s'étend sur une période de 5 ans. Les actions proposées dans le but d'améliorer la qualité d'accueil ont par conséquent 5 ans pour être mises en place. Durant ces 5 années, une première évaluation est prévue 2 ans après l'agrément et une seconde évaluation 4 ans après la date d'agrément.

Chaque année, un plan d'action sera établi et présenté à la CCA (commission communale de l'accueil temps libre), qui devra le valider. Ce plan d'action reprendra les priorités à développer dans l'année en cours, afin d'avancer dans la mise en place et la création de projets qui rencontrent tous, ou en partie, les besoins relevés par l'état des lieux.

Au terme de l'année, un rapport d'activité sera rédigé afin d'évaluer les actions menées et présenté en CCA, ce qui permettra à chacun d'être informé du travail effectué et, au besoin, de réajuster les objectifs définis.

¹ Office de la Naissance et de l'Enfance, *Tout savoir sur le décret ATL*, décret du 3 juillet 2003, pp7-13.

La mise en place du programme CLE a été préconisée suite au décret du 3 juillet 2003, relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, plus conformément appelé « décret ATL » (Accueil Temps Libre).

Ce décret ATL a pour objectifs :

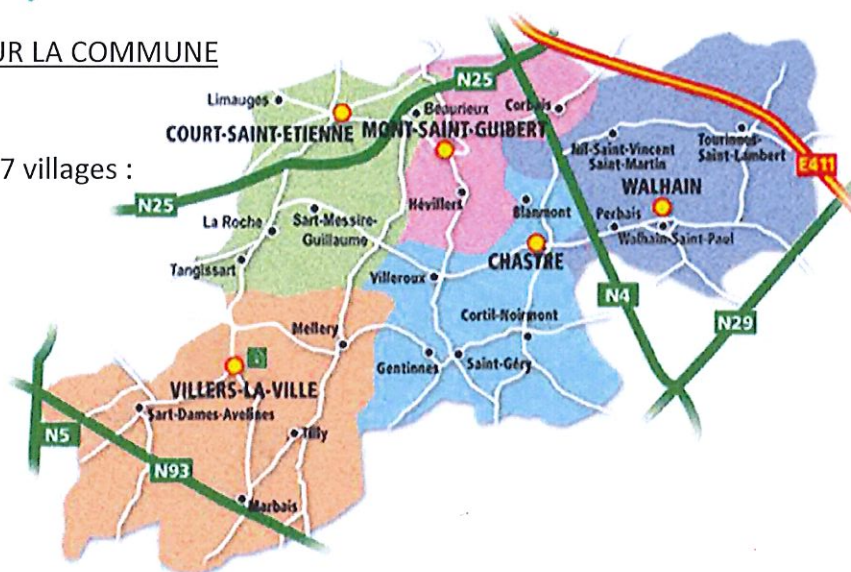
- ✓ de contribuer à l'épanouissement global des enfants, en organisant des activités de développement multidimensionnel, adaptées à leurs capacités et à leurs rythmes ;
- ✓ de favoriser l'intégration de publics différents se rencontrant dans un même lieu ;
- ✓ de concilier vie familiale et professionnelle en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité.
- ✓ d'améliorer la qualité d'accueil, soutenue par l'octroi d'incitants financiers.

3. Présentation de la commune

A. INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

La Commune de Chastre comporte 7 villages :

- ✓ Villeroux ;
- ✓ Blanmont ;
- ✓ Cortil ;
- ✓ Chastre ;
- ✓ Noirmont ;
- ✓ St-Géry ;
- ✓ Gentinnes.



C'est le premier janvier 1977 que nos sept villages, dont certains étaient déjà regroupés, fusionnèrent enfin, soudant Chastre, Villeroux, Blanmont, Cortil, Noirmont, Gentinnes et Saint-Géry sous Commune de Chastre.

La commune possède des armoiries qui lui ont été octroyées le 4 juillet 1978. Ce sont les armoiries de la famille Kessel, derniers seigneurs de Blanmont et les armoiries de la famille Onyn, derniers seigneurs de Chastre.



L'entité de Chastre couvre une superficie de 3132 hectares. Celle-ci se compose d'une importante couche de limon très fertile, qui recouvre en maints endroits un sous-sol riche en quartzite dont l'extraction fournit jadis une activité prospère aux carrières de notre région.

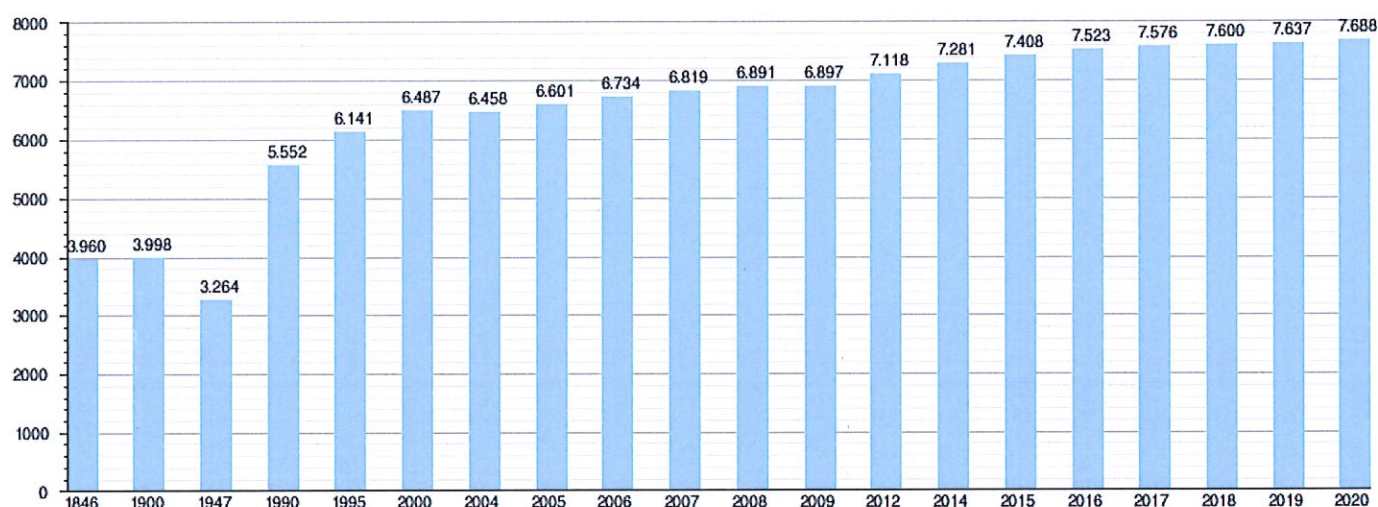
Sur le plan hydrographique, notre Commune est encore traversée par l'Orne et par la Houssière qui s'y jette avant de rejoindre la Thyle, puis la Dyle et finalement l'Escaut.

B. INFORMATIONS SUR LA POPULATION

Voici deux graphiques représentant la population de Chastre :

Graphique 1 :

Il nous montre l'évolution de la population Chastroise de janvier 1846 à janvier 2020, tous âges et tous sexes mélangés.



Graphique 2 :

Ce graphique est plus précis. Il nous indique le nombre d'hommes et de femmes recensés au 5 mai 2020 sur la Commune de Chastre.

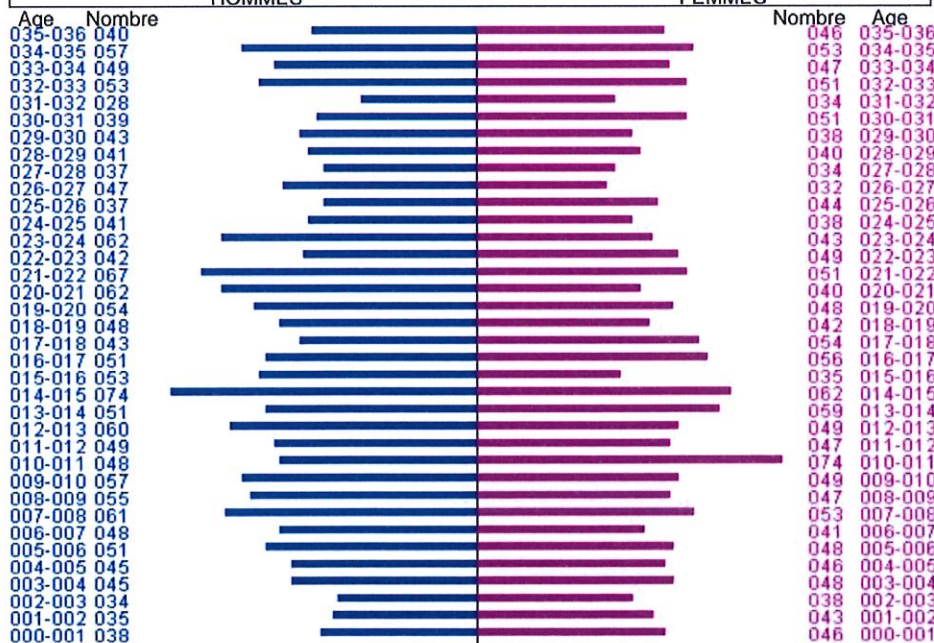
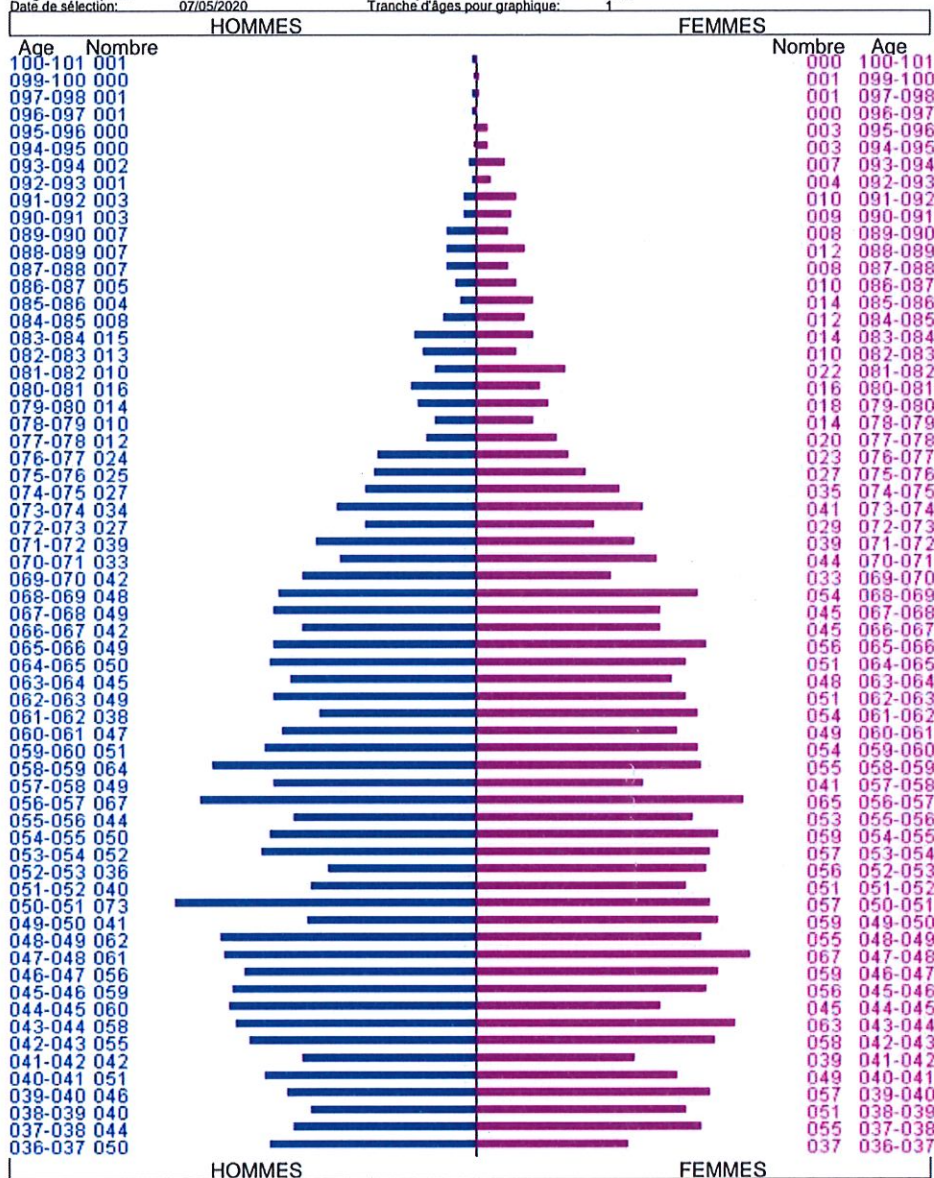
Il nous indique également le nombre d'habitants en fonction de l'âge.

C'est ainsi que nous pouvons dire que, parmi les 7718 habitants, nous comptons 1053 enfants de 2.5 ans à 12 ans.

Brabant Wallon
Nivelles
commune de Chastre

Critères de sélection
Code postal: 1450
Type de quartier:
Naissance du
Nationalité:
Registre d'inscription:
Langue d'inscription:
Date de sélection: 07/05/2020

Code rue:
Quartiers:
au
Avec registre d'attente:
Tranche d'âges pour graphique: Non
1



TOTAL HOMMES
3804

TOTAL GENERAL
7718

TOTAL FEMMES
3914

ÂGE MOYEN DES HABITANTS DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE EN COURS :
HOMMES 39 MOYENNE FEMMES 40

C. INFORMATIONS SUR LA POPULATION SCOLAIRE (au 01/01/2020)

LES ECOLES COMMUNALES :



Ecole communale de Chastre

Maternelles : 46

Primaires : 60

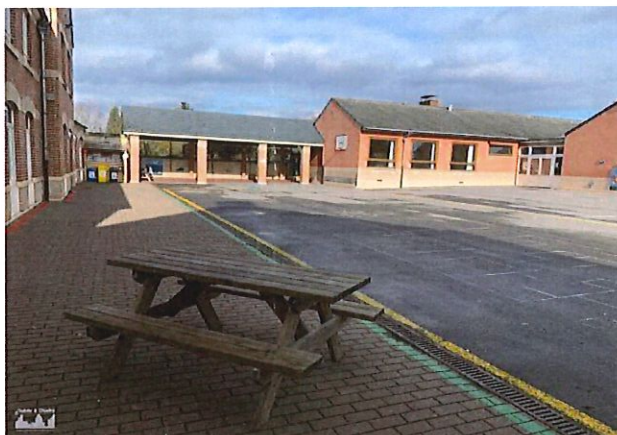
Total : 106

Ecole communale de Blanmont

Maternelles : 52

Primaires : 109

Total : 161



Ecole communale de Cortil

Maternelles : 23

Primaires : 60

Total : 83



LES ECOLES LIBRES :



Ecole libre « Notre Dame » de Cortil

Maternelles : 35

Primaires : /

Total : 35

Ecole libre « la petite école » de Gentinnes

Maternelles : 82

Primaires : 150

Total : 232



Enseignement libre spécialisé « les Chardons » à

Maternelles : 6

Primaires : 101

Total : 107

L'ECOLE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES



Ecole « les petits Boullis »

Maternelles : 31

Primaires : 60

Total : 91

Chastre se compose donc de 7 écoles avec un total de 815 élèves scolarisés.

4. Présentation du service ATL (Accueil Temps Libre)

Le contexte professionnel ayant fortement évolué depuis de nombreuses années, de plus en plus de parents éprouvent des difficultés à concilier leur vie professionnelle avec le rythme scolaire des enfants. L'accueil des enfants en dehors des heures scolaires est parfois devenu un réel problème pour certains.

C'est dans cette optique que l'Administration Communale de Chastre a décidé de créer le Service Accueil Temps Libre et de désigner une coordinatrice ATL pour coordonner le tout et essayer de répondre aux besoins des parents et des enfants.

1. Echevinat de l'Accueil Temps Libre

Echevine : Mme Christine BRISON

Attributions : Enseignement – Accueil Temps Libre- Petite Enfance – Affaires sociales – Bien-être animal – Participation citoyenne

2. Coordinatrice ATL

Laura LEKEUX

Avenue du Castillon, 71

1450 CHASTRE

Tél : 0479/13.90.11 ou 010/65.44.65

Mail : laura.lekeux@chastre.be ou atlchastre@gmail.com

Les missions principales de la coordinatrice ATL sont :

- ✓ Préparer, mettre en œuvre et évaluer le programme CLE, à l'aide de la CCA et de l'ONE, en réponse à l'état des lieux et l'analyse des besoins.
- ✓ Soutenir le membre du Collège des Bourgmestre et Echevins en charge de cette matière, dans la mise en œuvre et la dynamisation de la coordination Accueil Temps Libre, telle que décrite dans le présent décret.
- ✓ Sensibiliser et accompagner les opérateurs de l'accueil dans le développement de la qualité de l'accueil.
- ✓ Soutenir le développement d'une politique cohérente pour l'Accueil Temps Libre sur le territoire de la commune.
- ✓ Informer les usagers des opérateurs d'accueil existants et des activités organisées.

Mme Laura Lekeux possède un contrat à temps plein au sein de l'Administration Communale de Chastre : un ½ temps en tant que coordinatrice ATL et un autre ½ temps en tant qu'employée communale où elle remplit entre autres la fonction de responsable de projets pour les accueils extrascolaires dans les 3 implantations communales.

5. Liste des opérateurs

Opérateurs demandant leur agrément ou le renouvellement de leur agrément :

OPERATEURS	LIEU D'ACCUEIL	RESPONSABLE DE PROJET	ADRESSE
Administration Communale Avenue du Castillon 71 1450 Chastre	Ecole communale de Chastre	Laura LEKEUX	Rue de la Poste, 1 1450 Chastre
Administration Communale Avenue du Castillon 71 1450 Chastre	Ecole communale de Blanmont	Laura LEKEUX	Rue des Combattants, 20 1450 Blanmont
Administration Communale Avenue du Castillon 71 1450 Chastre	Ecole communale de Cortil	Laura LEKEUX	Route de Gembloux, 2 1450 Cortil
ASBL L'Hirondelle Rue de la Station, 28 bte 1 1360 Perwez	Ecole « Notre Dame » de Cortil	Virginie MARCHAL	Rue Octave Lotin, 9 1450 Cortil
Educ&Sport ASBL Rue des Aviateurs, 4 1450 Chastre	Ecole « Les petits Boulis » de Gentinnes	Bruno VANDERCAPPEL	Place de Gentinnes, 14 1450 Gentinnes
Petite école libre de Gentinnes Rue des Maïeurs, 4 1450 Gentinnes	Petite école libre de Gentinnes	Laura MOUTQUIN	Rue des Maïeurs, 4 1450 Gentinnes

Le tableau de synthèse des opérateurs se trouve en annexe A.

6. Constat de l'analyse des besoins de septembre 2019

A. PROCEDURE D'ELABORATION

Le questionnaire qui a servi de support de travail pour l'élaboration de l'état des lieux a été envoyé ou distribué en main propre aux enfants de toutes les écoles, à leurs parents, aux directions, aux professeurs, aux accueillants et aux associations de la commune. Voici le recensement des méthodes de récolte et le nombre de réponses obtenues pour chaque catégorie :

- ✓ Parents : l'enquête a été distribuée dans un tout cartable. Nous avons reçu 270 réponses.
- ✓ Accueillants : le questionnaire a été envoyé par mail pour les écoles dont l'accueil extrascolaire dépend d'une ASBL et donné en main propre pour les autres. 9 accueillants ont répondu.
- ✓ Enfants : l'enquête a été distribuée dans un tout cartable. Dans certaines écoles, les professeurs ont pris sur leur temps de classe pour laisser les enfants répondre aux différentes questions. La coordinatrice ATL a également réalisé des entretiens individuels par le biais de jeux avec les plus petits afin de récolter leur opinion. 273 avis ont été recueillis.
- ✓ Professeurs et directeurs : le questionnaire a été donné en main propre. Nous avons reçu 18 réponses.
- ✓ Associations sportives et culturelles : une partie a été envoyée par mail et l'autre partie donnée en main propre. Nous avons reçu 4 réponses.

Les données récoltées dans le cadre de ces différentes enquêtes ont été synthétisées dans l'état des lieux et approuvé par la CCA (Commission Communale de l'Accueil).

Cette analyse de l'état des lieux en matière d'accueil des enfants de 2.5 ans à 12 ans durant leur temps libre, qui a permis de mettre en évidence les différents besoins à combler et les améliorations à apporter dans la Commune de Chastre, vous est présentée ci-dessous.

B. SYNTHESE DES BESOINS RECUEILLIS

1. Potentiel d'accueil et d'activités

- ✓ 32% des parents estiment que l'offre d'accueil et d'activités pour les 2.5 ans à 12 ans est insuffisante.
 - 35% trouvent qu'ils manquent d'activités culturelles
 - 36% trouvent qu'ils manquent d'activités sportives
 - 16% trouvent qu'ils manquent de parascolaires dans les écoles.
 - 18% voudraient que des plaines de jeux (pour petits et grands) soient mises en place.
 - 13% des parents souhaiteraient que des stages sportifs soient organisés à Chastre : tennis, basket, danse, multisport,...
- ✓ Certains parents souhaiteraient plus d'activités le samedi car ils rencontrent des incompatibilités avec leurs horaires de travail pour pouvoir conduire leurs enfants à des activités en semaine.
- ✓ Lors des accueils extrascolaires, les enfants voudraient :
 - 18% faire des jeux collectifs : touche-touche, stratégo géant, épervier, renard qui passe, chasse aux trésors, ...
 - 16% faire de la cuisine
 - 16% faire des promenades et du jardinage
 - 24% jouer dehors => avec du matériel ! Cordes, basket, élastiques, cerceaux,...
 - 12% faire des sorties le mercredi pm : cinéma, ferme, trampoline,...
- ✓ Comme activités parascolaires, les enfants aimeraient :
 - 52% du sport : danse, badminton, vélo, tennis, multisport,...
 - 8% cuisine
 - 10% musique
 - 8% informatique
 - 8% dessin
- ✓ Une fois de retour chez eux, les enfants voudraient :
 - 47% faire du sport
 - 20% une piscine
 - 19% une plaine de jeux adaptée à tout âge
 - 10% du baby sport

2. Plages horaires

- ✓ Une grosse majorité des parents (71%) ne rencontre pas de difficultés pour faire garder leurs enfants. 14% des parents souhaiteraient que les accueils extrascolaires ouvrent plus tôt et ferment plus tard. Il ne faut pas oublier que l'enquête reprend les

réponses de tous les réseaux confondus, avec la Petite école de Gentinnes qui n'ouvre qu'à 7h30, travaillant principalement avec des bénévoles.

- ✓ 24% des parents éprouvent des difficultés à faire garder les enfants en août, 22% en juillet et 18% n'éprouvent aucune difficulté.
- ✓ 29% des parents ne sont pas satisfaits des plages horaires des stages/plaines qui n'ouvrent qu'à partir de 7h30.
- ✓ 54% estiment que les plaines d'été devraient couvrir plus de 4 semaines.

3. Coût

- ✓ 88% des parents estiment que le prix de l'accueil extrascolaire n'est pas un obstacle.
- ✓ 13% estiment que le prix des plaines et des stages est un obstacle à la participation de leurs enfants.
- ✓ Pour tout ce qui est activités culturelles et sportives, 26% trouvent que le prix est trop élevé.

4. Couverture spatiale

- ✓ 26% aimeraient que les activités soient délocalisées du centre de Chastre.

5. Qualité des services

- ✓ 96% des enfants donnent une note entre 10/10 et 6/10.

6. Taux d'encadrement

- ✓ 32% des parents ne sont pas satisfaits du taux d'encadrement. Cela s'explique par le manque de moyens financiers.
- ✓ 16% ne sont pas satisfaits de la qualité d'encadrements des stages et des plaines: animateurs trop jeunes, pas assez qualifiés.
- ✓ 90% des accueillants ont besoin d'un meilleur taux d'encadrement pour un travail de qualité. Ils souhaiteraient un accueillant « volant » pour pallier aux remplacements ou comme renfort en cas de besoin.

7. Formation du personnel

- ✓ 16% des parents ne sont pas satisfaits de la qualification du personnel.
- ✓ Les accueillants sont satisfaits de pouvoir choisir les thèmes de leur formation.

8. Matériel

- ✓ 21% des parents estiment que le matériel mis à disposition n'est pas suffisant : pas assez de jeux variés, jeux de société trop pauvres, pas de jeux adaptés aux grands, pas assez de matériel de bricolages, pas assez de jeux extérieurs,...
- ✓ 21% des enfants ne sont pas satisfaits du matériel : ils veulent des Lego, des jeux de société, des déguisements, des nouveaux livres, des jeux extérieurs, des petites voitures, du matériel de bricolage,...
- ✓ 84 % des accueillants éprouvent le besoin d'avoir des moyens financiers pour l'achat de jeux.

9. Mobilité et accessibilité

- ✓ 34% des parents souhaiteraient qu'un bus desserve les écoles pour conduire les enfants en activités ou en parascolaires.

10. Locaux

- ✓ 32% des parents ne sont pas satisfaits des lieux : mauvaise insonorisation des lieux, pas de préau pour tous, lieux trop petits, pas assez de rangements, pas de tables pour les grands...
- ✓ Les professionnels ont besoin que leurs locaux soient aménagés car bien souvent les locaux sont partagés, trop petits, pas bien agencés, ... Ils ne peuvent pas mettre en place des « coins ».
- ✓ Les accueillants et les enfants aimeraient que des préaux soient aménagés afin de pouvoir profiter plus de l'extérieur.

11. Informations aux parents

- ✓ 21% des parents ne sont pas satisfaits de la communication avec le personnel. Cela s'explique en partie par le fait que les accueillants ne sont pas assez nombreux et n'ont pas le temps de faire des retours aux parents, sans prendre des risques pour la sécurité des enfants.
- ✓ 11% ne sont pas satisfaits du retour de la journée lors des plaines et des stages.
- ✓ 53% des parents ne savent pas où trouver les informations ni ce qui se fait sur la commune. Il y a un gros souci de communication.
- ✓ 49% des parents estiment que les communications pour les stages et les plaines organisés via le biais de la commune se font trop tard.
- ✓ En ce qui concerne les activités sportives et mouvements de jeunes, 36% des parents trouvent qu'ils manquent d'informations (de ce qui se fait, des horaires, des prix, ...).

12. Partenariat et coordination

- ✓ 25% des parents ne connaissent pas la coordinatrice ATL et ses missions.
- ✓ Les accueillants ont besoin de se sentir inclus à l'équipe pédagogique et d'avoir une meilleure communication avec cette dernière.
- ✓ Les associations éprouvent le besoin de mieux comprendre les missions de la coordinatrice ATL ainsi que le travail collaboratif possible de mettre en place avec eux.
- ✓ 16% des parents aimeraient un partenariat entre la commune et les ASBL afin d'organiser des activités parascolaires dans les différentes implantations scolaires.

7.Objectifs du programme CLE 2020-2025

Suite à l'état des lieux, une première sous-commission communale de l'accueil a été organisée par la coordinatrice ATL et l'échevine en charge de cette matière. Des projets et des améliorations ont été proposés pour combler les besoins relevés par cet état des lieux.

Une deuxième sous-commission devait être organisée mais avec les mesures exceptionnelles liées au Covid 19, nous n'avons pas pu la faire. Un mail reprenant toute l'analyse de l'état des lieux a par conséquent été envoyé aux personnes concernées afin qu'elles puissent émettre leur avis et proposer des plans d'actions pour le nouveau programme CLE 2020-2025.

Voici donc les objectifs d'actions et de projets pour les 5 années à venir, validés par les membres de la CCA et par l'ONE, afin d'améliorer la qualité d'accueil pour les 2.5 ans à 12 ans sur la Commune de Chastre.

Mettre en place des activités parascolaires dans les écoles

De nombreux parents et enfants sont demandeurs d'activités parascolaires dans les écoles. Cela permettrait aux enfants de pratiquer une activité et aux parents de concilier vie privée et vie professionnelle. En effet, certains enfants restent à l'accueil extrascolaire jusqu'à 18h et n'ont plus le temps pour des activités sportives, artistiques, ...

L'idéal aurait été d'avoir un bus communal qui desserve les différentes écoles pour les mener dans un lieu commun. Malheureusement, nous n'en avons plus et cela représente un budget dont nous ne disposons pas actuellement.

Nous allons essayer de mettre en place du parascolaire dans chaque école. C'est déjà actuellement le cas à l'école de Blanmont et la Petite école de Gentinnes (indépendamment à la commune).

L'école de Cortil a essayé de mettre en place des activités mais le peu d'inscrits a fait que les prix étaient trop exorbitants et que cela ne s'est pas concrétisé.

Il en va de même pour l'école des Petits Boullis qui dispose de la place nécessaire à la mise en place d'activités parascolaires mais dont la population scolaire n'est pas suffisante. Nous pourrions envisager un partenariat avec la Petite école de Gentinnes qui se situe juste à côté.

Plaines de jeux extérieures

L'enquête a relevé le besoin des enfants et des parents d'avoir des plaines de jeux extérieures à Chastre. Actuellement, il existe déjà des plaines de jeux mais toutes ne sont pas en bon état et tous les villages n'en possèdent pas.

Notre projet est donc de faire un relevé des réparations à prévoir, en collaboration avec la SIPP de la commune de Chastre. Sur base de ce relevé, nous ferons les réparations nécessaires afin que les plaines de jeux soient en état et surtout sécurisées pour les enfants.

En plus de ces réparations, nous allons étudier la possibilité d'installer des petites plaines de jeux dans les villages où il n'y a actuellement rien.

Les parents attendent de ces plaines de jeux qu'elles soient aussi bien pour les petits que les grands. Nous veillerons donc à répondre aux besoins de tous.

Jeux collectifs lors de l'accueil extrascolaire

18% des enfants aimeraient faire plus de jeux collectifs lors de l'accueil extrascolaire : touche-touche, stratégo géant, épervier, renard qui passe, chasse au trésor, chaise musicale,...

Ce besoin a été communiqué aux accueillants ainsi qu'aux ASBL qui s'occupent de l'accueil extrascolaire dans certaines des écoles de Chastre.

Après discussion, il s'est avéré que les accueillants sont demandeurs d'une formation en lien avec les jeux coopératifs et l'animation de ces derniers.

Nous allons donc proposer une formation à tous les accueillants et aux partenaires intéressés, grâce aux subsides de la Province.

A la fin de cette formation, ils repartiront avec une liste de jeux à faire, qui sera agréementée par la Game-Box des Patros. Cette dernière comprend plus d'une centaine de fiches de jeux coopératifs, dont certaines seront exploitées lors d'une réunion de démonstration.

Horaire des stages et des plaines

Actuellement, les stages et les plaines communales proposaient un accueil à partir de 7h30 jusqu'à 18h. Or, 29% des parents estiment que les heures d'accueil devraient être semblables à celles des temps scolaires.

Le projet est donc, à partir de maintenant, de proposer un accueil à partir de 7h pour les stages et les plaines communales.

Coût des stages et des plaines

Depuis que les stages et les plaines sont sous-traités à des ASBL, les parents estiment que le coût peut représenter un obstacle à la participation de leurs enfants.

Pour les stages, notre objectif est de toujours choisir des ASBL qui proposent des prix corrects mais avec une qualité bien présente. Nous allons travailler et mettre un point d'honneur à cela dans notre cahier des charges.

Pour les plaines, afin de diminuer le prix et de permettre l'accessibilité pour tous, le cahier des charges mentionnera une participation financière de la commune de 15 euros par enfant. Ainsi, une ASBL demandant 45 euros pour une semaine de plaine facturera 30 euros aux parents et 15 euros à la commune.

Temps d'accueil des plaines

Plus de 20% des parents éprouvent des difficultés à faire garder leurs enfants en juillet-août. La Commune propose des plaines couvrant 4 semaines au total. Mais cela n'est pas assez.

Après discussion lors de la CCA, les parents aimeraient surtout que des plaines ou stages soient proposés la dernière semaine du mois d'août.

Les plaines organisées par la Commune se déroulant dans une école, il est difficile pour nous de répondre à cette demande car les professeurs reprennent possession des lieux. De plus, le budget ne prévoit pas l'organisation de plus de 4 semaines. Nous avons donc réfléchi ensemble sur la problématique et il s'est avéré que le Chalet, récemment remis en état, pourrait accueillir un stage à cette période.

Notre objectif est donc, en collaboration avec les responsables du Chalet et des associations telles que Educ&Sport, d'organiser un stage la dernière semaine du mois d'août.

Délocalisation des activités

Les activités sont actuellement fort centralisées dans le centre de Chastre : ASE foot, judo, Jean Bosco, etc. Or, tous les habitants ne sont pas véhiculés et certains enfants sont par conséquent défavorisés par cette situation.

En plus de l'installation de plaines de jeux extérieures dans chaque entité de Chastre, nous allons essayer de mettre en place des activités culturelles, sportives, musicales et bien d'autres encore dans les différents villages. Le but étant que chaque entité se voit proposer au minimum une activité.

Nous avons bien conscience que cela ne sera pas facile. Un partenariat avec des ASBL, des clubs, des associations et la commune devra être mis en place.

Dans l'éventualité où ce projet ne pourrait se faire, la mise en place d'activités parascolaires prendra encore plus d'importance pour enlever cette discrimination géographique.

Taux d'encadrement

Les parents et les accueillants ne sont pas satisfaits du taux d'encadrement. Les accueillants se retrouvent souvent face à de grands groupes et ne peuvent assurer une sécurité optimale et un accueil de qualité. Les parents ressentent ce besoin car les accueillants ayant beaucoup de choses à gérer et étant seuls ou en sous-effectifs, n'ont pas le temps de leur faire un retour de la journée.

Ils ont bien conscience que ce problème est d'ordre financier. Il n'y a pas assez de budget pour engager plus. Néanmoins, les accueillants souhaiteraient un accueillant « volant » pour pallier aux remplacements ou comme renfort en cas de besoin. Cette personne pourrait aller dans toutes les écoles de la commune.

Bien que ce soit difficilement concrétisable, nous allons garder l'idée en tête et essayer de trouver un moyen, un accord, un partenariat ou toute autre solution qui nous permettrait de financer cette personne supplémentaire, ne fut-ce que pour quelques heures par semaine.

Une autre solution serait la mise en place d'activités parascolaires comme expliqué ci-dessus. Grâce à cela, les groupes seraient moins conséquents pour les accueillants et la qualité de l'accueil n'en serait que meilleure.

Formations des accueillants

Les accueillants doivent suivre 50h de formation sur 3 ans. C'est ce que nous appelons « la formation continue ».

Trop souvent, les accueillants se voient contraints de faire des formations qui ne les intéressent pas car il faut terminer les heures, suivre son équipe, faire une formation proche de son lieu de travail, etc. Or, afin que ces formations soient constructives et répondent bien aux besoins de chacun, il est important de leur laisser libre choix.

Notre projet est de laisser chaque accueillant choisir la formation qui l'intéresse, peu importe si ce n'est pas la même que ses collègues. Les réunions d'intervision permettront de partager son expérience et sa formation avec les autres accueillants.

Le catalogue ONE reprenant les diverses formations proposées est riche et chacun pourra trouver une réponse à ses envies et ses besoins.

Actuellement, 16% des parents ne sont pas satisfaits de la formation du personnel. L'objectif est que dans 5 ans, ce pourcentage soit en baisse.

Matériel

Enfants, parents et accueillants s'accordent pour dire qu'il n'y a pas assez de jeux dans les différentes structures d'accueil. Soit le matériel est pauvre, soit il est abîmé, soit il n'est pas adapté à toutes les tranches d'âges que nous pouvons retrouver lors des accueils : les jeux de sociétés ne sont plus tous complets, les jeux ne sont pas diversifiés : ils restent les mêmes toute l'année, les grands n'ont pas beaucoup de jeux pour leur âge, le matériel de bricolage s'épuise vite mais le budget pour en racheter ne suit pas, ...

Nous allons mettre en place des malles de jeux qui circuleront dans les écoles : une malle jeux extérieurs, une malle jeux de sociétés, une malle livres, une malle de déguisements, une malle Barbie/voitures/Duplo/... Cela permettra une variante des jeux tout au long de l'année scolaire.

Afin que le contenu de ces malles soit proche des envies des enfants, la coordinatrice ATL fera le tour afin de savoir ce qu'ils aimeraient mettre dedans.

Il sera important de respecter les règles pour ces malles, afin que le matériel ne se dégrade pas trop vite. Un inventaire sera fait à chaque transfert de malles.

Pour les livres, un partenariat avec les bibliothèques communales et le bibliobus sera pensé afin de faire découvrir une multitude d'histoires aux lecteurs les plus assidus.

Nous demanderons également à chaque école de conscientiser les enfants sur le respect du matériel. Cela peut se faire par des photos pour le rangement, des points de couleurs, ... Si chacun dégrade un jeu, il n'y aura plus rien pour s'amuser.

Locaux

Les locaux sont un souci pour une majorité des écoles. En effet, ils sont trop petits (ce qui ne permet pas de mettre en place des « coins »), mal agencés, mal insonorisés, les rangements sont pauvres, les tables ne sont pas adaptées aux primaires, les lieux sont utilisés par d'autres personnes, les peintures sont défraîchies, ...

L'objectif sera dans un premier temps de remettre les locaux à jour avec un renouvellement de peinture et de fournir du mobilier adapté à tous les âges.

Par la suite, nous aménagerons un maximum les lieux en faisant place, en créant des espaces de rangements qui permettront de faire de la place pour les « coins ». Pour cette étape, nous chercherons un partenaire ou un organisme qui pourra passer dans les différentes structures afin de donner un coup de main. Suite à une ancienne demande de subsides qui n'a pas abouti, nous savons que Coala pourrait nous aider dans ce projet.

Préau

Toutes les écoles ne sont pas équipées de préau. Cela est pourtant bien pratique lorsqu'il pleut, afin de permettre aux enfants de sortir pour s'aérer ou lorsqu'il fait chaud, le préau apportant de l'ombre. Actuellement, s'il pleut légèrement, les enfants doivent tous rentrer alors qu'ils pourraient rester dehors et courir sous le préau pour leur plus grand plaisir. De plus, lors de forte chaleur, certaines cours sont exposées et aucun coin d'ombre n'est présent. L'accueil doit donc se faire à l'intérieur, ce qui est regrettable.

Pour les écoles communales, à l'aide d'un subside de laFWB, des préaux seront aménagés là où c'est nécessaire.

Pour les écoles des autres réseaux, une collaboration va être établie. Nous échangerons sur les subsides existants et aiderons les écoles dans leurs démarches si besoin.

Malheureusement, la commune, PO des écoles communales, ne pourra intervenir dans le financement de ces préaux.

Informations aux parents

Une majorité des personnes estime ne pas savoir ce qui existe sur Chastre et trouve que les informations sont diffusées trop tard, par exemple pour les stages/plaines. De plus, le site de la commune n'est pas à jour et il est difficile de trouver les informations recherchées.

Nous sommes entièrement d'accord avec cela et allons mettre une priorité à améliorer la communication.

Dans un premier temps, nous allons recenser toutes les activités existantes à Chastre. Une fois cette étape finie, nous en ferons un catalogue, qui sera distribué dans une toute boîte. À la demande des membres de la CCA, ce catalogue sera à chaque fois envoyé pour début juin, afin de leur laisser le temps de choisir les activités de leurs enfants pour l'année scolaire suivante. Cette brochure sera actualisée fréquemment et mise à jour sur la page de la commune. Chaque année, nous rééditerons le catalogue avec les informations nouvelles. Les directeurs recevront également cette brochure afin de pouvoir renseigner les parents si besoin.

En plus de la brochure, nous allons mettre le site de la commune à jour. Et veiller à ce qu'il le reste ! Actuellement, une seule personne a accès à ce site. Nous allons demander à y avoir accès également, pour la partie Accueil Temps Libre – Jeunesses.

Pour les informations telles que les plaines/stages, les activités parascolaires, l'après-midi Saint-Nicolas, ... nous ferons du tout cartable afin que chaque parent soit mis au courant. Des affiches seront également affichées au point d'entrée des différentes écoles.

Une page Facebook pour l'ATL sera également créée. Cela permettra aux clubs et associations de se présenter et de se faire connaître via des flyers, des capsules vidéos, ...

Réunion professeurs-accueillants

Dans certaines écoles, les accueillants sont conviés à la réunion de rentrée que font les professeurs. C'est à ce moment que sont mises en place les nouvelles règles, l'organisation de l'école, ... Néanmoins, dans d'autres écoles, les directions sont contre cette idée car les accueillants ne sont pas concernés par la totalité de la réunion et que venir pour 30 minutes est inutile. Dans ce cas-là, les accueillants ne se sentent pas inclus à l'équipe pédagogique.

Notre objectif est de faire comprendre que accueillants-professeurs-directeur font partie d'une seule et même équipe et que le rôle de l'accueillant est essentiel au sein de l'établissement. Nous allons donc proposer aux différents membres de l'équipe de se réunir avant la rentrée afin de se mettre d'accord et de partager leurs idées pour l'année à venir. Cette réunion se fera indépendamment de la réunion de rentrée des professeurs afin de respecter les opinions de chacun.

Dans la lancée, nous proposerons des réunions d'équipe tous les trimestres.

8.Modalités de collaboration entre opérateurs

L'accueil des enfants durant le temps libre a pu et peut encore se développer grâce à différents partenariats.

A travers la mise en place de ce programme CLE, nous aimerions :

- ✓ Associer l'ensemble des acteurs ;
- ✓ Renforcer la cohésion sociale ;
- ✓ Créer davantage de partenariats ;
- ✓ Offrir des services de qualité ;
- ✓ Offrir une plus grande diversité d'activités, tout en respectant le rythme des enfants et leur épanouissement global.

A. PARTENARIAT ENTRE OPERATEURS DE L'ACCUEIL

Nous avons différents opérateurs d'accueil au sein de la Commune de Chastre :

En ce qui concerne les écoles communales, l'opérateur d'accueil est l'Administration Communale de Chastre pour les accueils extrascolaires du matin, du soir et du mercredi après-midi, ainsi que pour les journées pédagogiques.

La Petite école de Gentinnes est également opérateur d'accueil pour son école. Elle travaille principalement avec des bénévoles et une personne engagée par le Cape. Lors des journées pédagogiques, soit ils font l'accueil eux-mêmes, soit ils font appel à Educ&Sport.

L'école « Les petits Boulis » travaille depuis peu avec l'ASBL Educ&Sport pour les différents accueils organisés au sein de l'établissement, ainsi que pour les journées pédagogiques.

L'école « Notre Dame » de Cortil travaille quant à elle avec l'ASBL L'hirondelle depuis maintenant 2 ans pour les accueils extrascolaires et pour les journées pédagogiques.

Des collaborations entre tous les accueillants sont mises en place via des formations communes. Nous aimerions mettre en place des réunions semestrielles ou annuelles afin de créer une dynamique de groupe et pouvoir faire des espaces de paroles, de rencontres et d'échanges d'idées.

Vous pouvez retrouver un tableau de synthèse de ces différents opérateurs ainsi que leur projet d'accueil en annexe.

B. PARTENARIAT POUR LES PLAINES ET LES STAGES

Depuis juillet 2019, la Commune de Chastre sous-traite les plaines et les stages à des ASBL, suivant un cahier des charges rigoureux quant à la qualité des services proposés et l'accessibilité du prix pour

tous. Actuellement, nous avons déjà pu collaborer avec « Nature et Loisirs », « Educ&Sport » et « Loisirs Actifs Lonzée ».

Pour rappel, nous proposons des stages lors des vacances de détente et d'automne et des plaines lors des vacances de printemps et d'été.

La différence entre les plaines et les stages est le prix. En effet, en collaboration avec les différentes ASBL, il a été conclu que, pour les plaines, la Commune payerait 15 euro/enfant afin de réduire le coût aux parents.

C. PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES

- ✓ Tout au long de l'année, nous travaillons en collaboration avec les unités scoutes de Chastre. Nous nous rendons des services mutuels. C'est ainsi que des scouts sont venus aider à servir et débarrasser les tables lors du goûter de Noël des seniors. En contrepartie, la Commune leur offre un moyen de locomotion pour les sapins qu'ils vendent et qu'ils livrent, leur loue une salle gratuitement, ...
- ✓ Nous avons également deux écoles de devoirs : une à Chastre et une à Saint-Géry. Notre responsable des EDD travaille souvent en partenariat avec l'AMO Carrefour J ainsi que la régie des quartiers. Ils sont également nos partenaires lors d'organisation comme la chasse aux oeufs à Pâques.
- ✓ Nous organisons chaque année une après-midi d'animations pour les 0 à 12 ans à la Saint-Nicolas, en collaboration avec le service de cohésion sociale.
- ✓ La CCA permet également de développer une réflexion commune quant au secteur de l'ATL. Les représentants de tous les acteurs de l'accueil prennent part à un débat qui établit une certaine cohérence et une collaboration dans la mise en place des projets pour la commune. C'est l'occasion également pour eux de faire passer les informations, de réfléchir à l'utilisation des moyens octroyés et à la qualité d'accueil sur la commune.
- ✓ Notre objectif pour les années à venir est d'élargir nos partenariats afin d'offrir des activités parascolaires dans les différents établissements mais également dans le but de créer de nouvelles activités à faire sur le territoire de la commune, toutes entités confondues.
- ✓ Nous réfléchissons à un partenariat avec les bibliothèques communales et le bibliobus pour renouveler et diversifier les bibliothèques des accueils extrascolaires.

9. Modalités d'information aux usagers potentiels

A. INFORMATION DE LA COORDINATION AU PUBLIC

L'enquête menée dans le cadre de l'état des lieux nous fait observer que les parents ne se sentent pas suffisamment informés. Ils ne savent pas où trouver les informations, ne savent pas ce qui se fait sur Chastre, ou encore les informations sont diffusées trop tardivement. Nous allons donc travailler sur ce point le plus rapidement possible. Pour cela, voici les différents réseaux qui seront utilisés :

- ✓ Du tout cartable dans les écoles de chaque réseau ;
- ✓ Le site internet communal : <https://www.chastre.be>. Nous allons commencer par mettre le site à jour et publierons ensuite toutes les informations ;
- ✓ La page Facebook de la commune : Commune de Chastre ;
- ✓ La page Facebook de Chastre : J'habite à Chastre et vous ? ;
- ✓ La mise en place d'une brochure pour l'ATL. Celle-ci sera sous forme informatisée sur le site de la commune et sera distribuée tous les ans via une toute boîte ;
- ✓ La mise en place d'une page Facebook liée à l'Accueil Temps Libre où, en plus de diffuser les informations, nous présenterons les associations, les clubs sportifs, les mouvements de Jeunesses, les opérateurs de l'accueil, ... ;
- ✓ Des articles dans le bulletin communal : Le Bien Vivre à Chastre ;
- ✓ Un affichage dans les commerces, à la Maison Communale et aux entrées des écoles.

De plus en plus de parents nous contactent spontanément pour connaître notre programme pendant les vacances scolaires. Le service Jeunesse est en mesure de leur répondre mais pas les autres services. Nous aimerions donc que l'information soit reléguée au service population et au secrétariat général afin qu'ils puissent renseigner les citoyens également.

B. INFORMATION DE LA COORDINATION AUX OPERATEURS

Divers moyens de communication sont utilisés avec les opérateurs :

- ✓ En face à face lors du passage de la coordinatrice sur les différents lieux d'activités ;
- ✓ Par mail ;
- ✓ Lors des deux CCA par an ;
- ✓ Par téléphone ;
- ✓ Lors de réunion.

En cas de besoin, les opérateurs savent qu'ils peuvent contacter la coordinatrice ATL et que celle-ci viendra sur place ou répondra à leurs demandes.

10. Modalités de répartition des moyens communaux

La Commune de Chastre fait preuve d'une belle implication en faveur de l'Accueil Temps Libre.

Chaque année, le budget communal prévoit un article budgétaire pour l'ATL (activités extrascolaire, plaines communales, projet en lien avec le subside de la Province, formation des accueillants, ...).

La volonté de la Commune est de maintenir cette subvention pour soutenir l'amélioration de l'accueil et la réalisation des projets du programme CLE. Cette subvention permet de compléter les moyens octroyés par l'ONE aux opérateurs agréés, de renforcer la coordination ATL et enfin, de soutenir des projets impulsés par la coordinatrice.

Concernant l'accueil dans les établissements scolaires communaux, les recettes proviennent de la participation financière des parents (le tarif est décrit ci-dessous). Les dépenses sont les salaires des personnes encadrant les enfants ainsi que les frais de fonctionnement.

- Accueil du matin : de 7h à 8h30. Le prix est de 1 euro par enfant.
- Accueil du soir : de 16h à 18h. Le prix est de 1 euro par enfant.
- Accueil du mercredi après-midi : de 12h20 à 18h. Le prix est de 3,5 euros par enfant.

Concernant la Petite école libre, la Commune verse un montant de +/- 5000 euros par an. Ils s'en servent pour payer une partie du salaire d'une accueillante engagée via le Cape.

Pour les plaines d'été, afin de diminuer le coût pour les parents, la commune prend à charge 15 euros par enfant par semaine. Ainsi, les plaines qui sont à 45 euros par enfant par semaine ne reviennent qu'à 30 euros par enfant aux parents.

Les frais de maintenance sont difficilement quantifiables puisque certaines activités ont lieu dans des bâtiments communaux. Ces coûts sont donc également pris en charge par la commune.

L'ONE octroie aux communes qui ont organisé une Commission Communale de l'Accueil (CCA) et qui ont signé une convention avec eux, une subvention de coordination. Le montant de cette subvention est lié au nombre d'enfants de 3 à 12 ans, domiciliés sur le territoire de Chastre. L'emploi de la coordinatrice ATL est subsidié à mi-temps par cette subvention et la commune prend en charge l'autre mi-temps pour la coordination des écoles communales.

L'ONE octroie également une subvention forfaitaire de fonctionnement pour les opérateurs agréés dans le cadre du programme CLE. Ce subside est destiné aux frais de fonctionnement ainsi qu'aux frais d'engagement de personnel encadrant. Il est calculé sur base du nombre quotidien d'enfants fréquentant les accueils extrascolaires après l'école.

Les principales sources de subsides des opérateurs proviennent de la commune, de l'ONE et de la Province.

11. Conclusion

Le programme CLE permet une planification des objectifs à atteindre sur une durée de cinq ans.

Des priorités spécifiques issues de l'état des lieux sont inscrites dans ce programme.

Le programme CLE devra être approuvé en CCA (Commission Communale de l'Accueil) et transmis au Conseil communal pour approbation également.

Les actions seront inscrites dans un plan annuel et seront évaluées chaque année via le rapport d'activité. Cela permet de préparer l'avenir et d'apporter les réajustements nécessaires à la dynamique du programme CLE.

Le décret ATL prévoit également deux évaluations du programme CLE. Deux ans, puis quatre ans après la date d'agrément, selon un canevas défini basé sur les objectifs de départ. L'objectif est de faire le point sur ce qui a déjà été mis en place et ce qu'il reste à faire.

Ce programme CLE sera accessible via le site de la Commune.

La qualité d'accueil étant notre priorité, nous allons viser une diversification des partenariats afin de proposer plus d'activités, tout en soutenant les actions déjà mises en place. Nous allons également mettre un point d'honneur à une meilleure communication de ces activités, en partenariat avec les associations, clubs sportifs, centres de vacances, ... afin de répondre aux besoins révélés lors de l'enquête pour l'état des lieux.

12. Annexes

A. Tableau de synthèse des opérateurs

B. Les écoles communales

- a. Projet d'accueil
- b. Tableaux de formation

C. « La petite école » libre de Gentinnes

- a. Projet d'accueil
- b. Tableau de formation

D. L'hirondelle

- a. Projet d'accueil
- b. Tableau de formation

E. Educ&Sport

- a. Projet d'accueil
- b. Tableau de formation

F. PV de la CCA approuvant le programme CLE

G. Délibération du Conseil communal pour l'approbation du programme CLE

Annexe A: Tableau de synthèse des opérateurs

n° opérateur CILE (avec distinction selon le lieu d'accueil)	forme juridique	PO (nom et adresse)	Sorte d'activités	N°compte bancaire du P.O.	lieu d'accueil (classés par PO)	horaire semaine (hors mercredi)	taux encadrement	horaire mercredi	taux encadrement mercredi	PFP	personnel d'accueil (nbre et titre)	Projet d'accueil joint	Insertion dans un processus de formation continue	Autre subvention	demande agrément	avis Coord ONE	demande agrément subsidation recevable ?	conditions de subsidation remplies ?	Remarque particulière
Exemple :1a	Commune, asbl,...	Ville de XYZ, rue de Bruxelles, 90 - 4800 XYZ	ateliers créatifs, tennis de table...	xxx-xxxxxx-xx	E.C.E.S. Marcel EMPLOI, rue de Wallonie, 50 - 4800 XYZ	4j de 7h00-8h30, 4j de 15h30-17h30	1 pour 13 1 pour 20	12h30-17h30	1 pour 22	0,50/jour	qualifié 1 enseignant, non qualifié 1 accueillante	oui	oui	FESC, FSE, RW...	oui	Réservé à l'ONE			
1	Commune	Administration Communaux de Chastre, Avenue du Castillon 71 à 1450 CHASTRE	Accueil extrascolaire	BE18 0910 0013 9465	Ecole communale de Cortil, route de Gembloux 2 à 1450 Cortil	4j de 7h00-8h30, 4j de 15h30-18h00	1 pour 16	7h-8h30 12h30-18h00	1 pour 10	accueil + 3,5e le mercredi pm	qualifiés: 9 accueillants	oui	oui	non	oui				
2	Commune	Administration Communaux de Chastre, Avenue du Castillon 71 à 1450 CHASTRE	Accueil extrascolaire	BE18 0910 0013 9465	Ecole communale de Chastre, rue de la Poste, 1 à 1450 Chastre	4j de 7h00-8h30, 4j de 15h30-18h00	1 pour 16	7h-8h30 12h30-18h00	1 pour 10	accueil + 3,5e le mercredi pm	qualifiés: 9 accueillants	oui	oui	non	oui				
3	Commune	Administration Communaux de Chastre, Avenue du Castillon 71 à 1450 CHASTRE	Accueil extrascolaire	BE18 0910 0013 9465	Ecole communale de Blamont, Rue des combattants 20 à 1450 Blamont	4j de 7h00-8h30, 4j de 15h30-18h00	1 pour 16	7h-8h30 12h30-18h00	1 pour 10	accueil + 3,5e le mercredi pm	qualifiés: 9 accueillants	oui	oui	non	oui				
4	ASBL	ASBL Hironde, rue de la station, 28 boîte 1 à 1380 PERVEZ	Accueil extrascolaire, ateliers	BE85 7320 4747 6396	Ecole Notre Dame de Cortil, rue Odeve Lohr, 9 à 1450 Cortil	4j de 7h30-8h30 4j de 16h-18h	1 pour 18	7h30-8h30 12h- 17h	1 pour 8	1e/h	qualifié: 2 animateurs et 1 coordinatrice	oui	oui	APE	oui				
5	ASBL	EducSport asbl, rue des Maitres 3 à 1450 Chastre	Accueil extrascolaire	BE61 0016 3680 8817	Ecole les Petits Boullis, Place de Gentilles, 14 à 1450 Gentilles	4j de 7h15 à 8h15 4j de 15h30 à 18h	1 pour 18	7h15 à 8h15 12h30 à 17h30	1 pour 8	0,027€/mi n	qualifiés: 1 insit et non qualifié 1 accueillante	oui	oui	non	oui				
6	ASBL	Petite école Libre de Gentilles, rue des Maitres 4 à 1450 Gentilles	Accueil extrascolaire	BE35 7320 1345 2537	Petite école Libre de Gentilles, rue des Maitres 4 à 1450 Gentilles	4j de 7h30 à 8h30 4j de 16h à 18h	1 pour 16	7h30 à 8h30 12h30 à 18h	1 pour 10	0,75h	3 qualifiés et des bénévoles	oui	oui	commune	oui				

Projet d'accueil

Ecoles communales de Chastre

PO : Administration communale de Chastre

Avenue du Castillon, 71

1450 Chastre

Table des matières

1. Présentation	3
2. Nos priorités et valeurs	3
✓ Le bien-être des enfants	3
✓ L'aménagement de l'espace	4
✓ L'enfant acteur	5
✓ Les différents temps de l'accueil extrascolaire	6
✓ La santé, l'hygiène et la sécurité	7
✓ La formation des professionnels	8
✓ La place des parents	8
3. Accessibilité pour tous	9
4. Offres et lieux d'accueil	9
5. Normes d'encadrement	12
Règlement d'ordre intérieur (ROI)	13

1. Présentation :

En 1998, la Commune de Chastre, en tant que pouvoir organisateur des écoles communales, a créé son service d'accueil extrascolaire pour les 2.5 ans à 12 ans. Il s'agit d'une équipe composée de 9 accueillant(e)s qui travaillent avant et après les heures de classe, pendant le moment dit « temps libre ». Répartis dans les trois implantations communales de Chastre, ils sont encadrés par la responsable de projet, engagée par la commune et sont intégrés au programme CLE de la Commune de Chastre.

Depuis toutes ces années, la Commune veille à proposer et maintenir un service de qualité axé sur l'épanouissement de l'enfant. Pour l'aider dans cette tâche, depuis 2003, il existe un décret ATL, appelé Code de Qualité de l'accueil, qui invite à rédiger et mettre en œuvre un projet d'accueil conforme aux objectifs du Code.

Ce que vous allez trouver ici est une version actualisée de 2020 de ce projet d'accueil. Il est le fruit d'une longue réflexion entre les accueillant(e)s, la responsable de projet, l'échevine de l'extrascolaire et la direction des écoles. Basé sur les expériences du terrain, il n'est pas fixe et définitif. C'est pour cela que nous essayons de le réactualiser tous les deux/trois ans.

Ce document est distribué aux parents lors des inscriptions de leur enfant, en même temps que le projet pédagogique de l'école.

2. Nos priorités et valeurs :

- **Le bien-être des enfants** : Nos milieux d'accueil ont pour objectif principal le bien-être de l'enfant. Pour cela, les accueillants sont attentifs au respect du rythme de chaque enfant, en étant à l'écoute de leurs besoins physiologiques. Ils veillent par exemple à ce que l'enfant puisse boire, manger, se rendre aux toilettes ou encore se reposer lorsqu'il en ressent le besoin. Ce n'est qu'à partir du moment où ses besoins primaires sont satisfaits que l'enfant pourra être réceptif et disponible pour les activités.
L'enfant éprouve aussi un important besoin de sécurité physique et psychique. Pour la sécurité physique de l'enfant, l'accueil extrascolaire est organisé dans un lieu qu'il connaît, au sein de l'école. Il y a des règles mises en place afin

d'assurer leur sécurité. Afin que ces règles soient pertinentes et intégrées par les enfants, les chartes sont travaillées avec les enfants et affichées dans les locaux où se fait l'accueil. Pour cela, les accueillants organisent des temps d'échanges et de partages en début d'année scolaire. Ces règles, bien que plus ou moins communes à chaque établissement, peuvent varier d'une école à l'autre selon les idées des enfants.

La sécurité psychique de l'enfant sera quant à elle assurée par des personnes de référence, des professionnels disponibles et bienveillants, qui le connaissent et lui garantissent un cadre et des repères.

- **L'aménagement de l'espace** : Tous nos établissements scolaires disposent d'espaces intérieurs et extérieurs, avec un verger ou un bel espace vert. A l'intérieur, différents coins jeux sont organisés. Par cet agencement, nous veillons à favoriser l'autonomie, la prise d'initiatives et la responsabilisation de chaque enfant. Ce dernier est libre de choisir son activité, décider de s'asseoir dans un petit coin pour lire, s'isoler si besoin, se joindre à un groupe, ... ou ne rien faire !

Les jeux sont choisis pour leurs possibilités ludiques et/ou éducatives et sont en adéquation avec l'âge des enfants. Ils sont rangés par âge, afin de favoriser une fois de plus l'autonomie des enfants. Chaque année, de nouveaux jeux viennent rejoindre les armoires pour plus de diversités, de découvertes et de plaisir.

A l'extérieur, les enfants sont libres de se dépenser, s'amuser, courir, faire du sport, jardiner, ... Les enfants expriment leurs envies et leurs besoins et les professionnels les aident à mettre cela en place, par exemple en leur fournissant le matériel nécessaire. Ils doivent cependant tenir compte des certains inconvénients comme le fait qu'il n'y ait pas de préau dans toutes les écoles. Par conséquent, lorsqu'il pleut, même si les enfants éprouvent le besoin de sortir, cela n'est pas possible.

A la demande des enfants et des accueillants, depuis plusieurs années, les cours extérieures sont enrichies de zones de couleurs, de marelles, d'un twister, d'un jeu d'échec, d'un jeu du serpent, ... Cela est réalisé à l'aide d'une peinture pour sol, afin de garder les jeux le plus longtemps possible. En plus de ces peintures au sol, des bacs de jeux contenant des cerceaux, des cordes

à sauter, des échasses, des raquettes et bien d'autres choses sont proposés et renouvelés fréquemment.

- **L'enfant acteur** : Au sein de nos milieux d'accueil, les professionnels sont ouverts à la prise d'initiatives des enfants, à leurs propositions d'activités, à leurs projets et à leurs envies en accord avec le groupe. Ils sont soucieux de ne pas cantonner l'enfant dans un rôle de consommateur de l'activité en l'encourageant à en devenir l'acteur.

A travers l'organisation des activités et des ateliers proposés, en fonction de l'âge, des centres d'intérêts, des envies, des compétences, ... nos accueillants favorisent le développement de la solidarité, l'esprit d'équipe et la coopération. Voici quelques exemples d'activités : courses relais, fresques collectives, activités culinaires, olympiades, ...

Les professionnels tendent à satisfaire le plus possible les attentes du groupe tout en restant attentifs à l'expression individuelle et en laissant une possibilité de négociation.

Chaque enfant peut exprimer ses sentiments et son vécu au sein du milieu d'accueil. Des temps de paroles entre enfants et adultes sont privilégiés lors de l'accueil du matin. Les professionnels favorisent l'expression des émotions tant positives que négatives de l'enfant et essaient de l'intégrer dans la gestion du groupe. Pour favoriser cette expression des sentiments, les accueillants travaillent avec des livres et des roues des émotions, qu'ils mettent en place en début d'année avec les enfants et qui restent tout au long de l'année scolaire. Ces outils évoluent au cours de l'année en fonction des difficultés rencontrées, surtout avec les primaires. Pour nous aider à les faire évoluer, Carrefour J, un partenaire situé sur Chastre, est venu faire une présentation lors d'une réunion entre la responsable de projet et les accueillants. Pour une meilleure cohésion, Carrefour J a donné la même présentation dans les classes de primaires.

Par l'ensemble de ses actions, le milieu d'accueil permet à l'enfant l'apprentissage de la vie en groupe et le confronte à une multitude d'expériences.

Dans le cadre de l'accueil extrascolaire, l'enfant peut être confronté à des situations conflictuelles et agressives. Il pourra les dépasser avec le soutien

des professionnels présents sur le terrain. Ils sont formés pour intervenir rapidement et à bon escient, en privilégiant au maximum le dialogue et la réparation par l'enfant.

La charte de vie réalisée avec les enfants est un outil important qui structure et facilite la vie en collectivité. Chaque enfant fréquentant l'accueil, même s'il n'a pas pu être présent lors de la rédaction de celle-ci, devra en prendre connaissance et la signer pour marquer son accord. En cas de non-respect, des sanctions, préalablement réfléchies avec les enfants, seront appliquées. Les parents sont invités à prendre connaissance de ce document.

- **Les différents temps de l'accueil extrascolaire** : Dans chaque milieu d'accueil, quatre périodes sont assurées par les accueillants à savoir avant la classe ; après la classe ; le mercredi après-midi et les journées pédagogiques. Lors de ces différents temps d'accueil, l'enfant a le loisir de participer, ou non, à diverses activités. Celles-ci sont réfléchies et proposées aux enfants soit par le professionnel, soit par le professionnel et un groupe d'enfants. Elles peuvent être soit libres, soit semi-dirigées et organisées par un groupe d'âges. Avant la classe, une attention particulière est accordée à l'accueil de chaque enfant. Des activités calmes sont proposées (lecture, coloriage, jeux de société, temps pour déjeuner, plasticine, construction, ...) pour permettre une transition en douceur entre la maison et l'école et respecter le rythme de mise en route. Après la classe, un temps de pause en accordé à l'enfant afin qu'il puisse se dépenser et jouer librement après sa journée d'école. Un second temps est consacré au goûter. Ensuite, l'enfant choisi de participer aux activités libres ou suggérées par les professionnels (par exemple, la réalisation d'un bricolage). Un temps pour les enfants qui souhaitent faire leurs devoirs est prévu. Afin de garantir un climat propice, les devoirs se font dans un autre local. Dès que l'enfant a fini, il quitte calmement les lieux et peut retourner jouer avec les autres. Dans le cadre du mercredi après-midi où le temps d'accueil est plus long, les professionnels établissent un planning d'activités, qu'ils préparent à l'avance afin de proposer différents ateliers : cuisine, jardinage, théâtre, jeux extérieurs, ateliers créatifs, ... Les accueillants font en sorte que les accueils du mercredi

après-midi soient différents de celui des autres jours pour que les enfants présents ressentent encore plus de plaisir à être là pour cette période assez longue.

Les journées pédagogiques sont également prises en charge par les accueillants. Ils établissent un planning pour la journée, sur base d'un thème et des idées des enfants. Il y a beaucoup moins de règles, de contraintes, le maître-mot de la journée étant le plaisir et l'épanouissement de l'enfant. Des photos de ces journées sont prises et avec accord de tous les parents, envoyées et affichées dans un couloir pour garder une trace et donner envie aux autres enfants d'être présents lors de la prochaine journée pédagogique. Pour les quatre temps d'accueil, nous insistons sur le fait que les enfants sont libres de participer ou non. Un enfant a le droit de ne rien faire s'il en sent le besoin ou encore de s'isoler, en toute sécurité, si nécessaire.

- **La santé, l'hygiène et la sécurité** : Nos milieux d'accueil veillent à développer chez l'enfant les réflexes d'une vie saine. Premièrement, les professionnels veillent à ce que les enfants se lavent les mains avant les repas et après être allés aux toilettes. Ensuite, ils proposent aux enfants des activités culinaires équilibrées (réalisation d'une salade de fruits, cake aux pommes, ...) ainsi que des activités psychomotrices et sportives. En règle générale, l'enfant qui fréquente nos milieux d'accueil a acquis la propreté. Si ce n'est pas le cas, ou en cas d'accident, le professionnel prend l'enfant en charge en l'isolant du groupe afin de pouvoir le changer en toute discrétion (il est demandé aux parents de prévoir des habits de rechange). Sur le plan de la santé, nous fonctionnons sur base de la fiche d'inscription sur laquelle sont repris les aspects relatifs à la santé. Ces informations sont répertoriées et connues uniquement par l'équipe éducative afin de garder le secret professionnel. En cas de « bobo », les accueillants prennent en charge l'enfant le plus rapidement possible afin de lui procurer les soins nécessaires et de le reconforter si besoin. En aucun cas, ils ne sont habilités à administrer un médicament sans prescription du médecin et se limitent donc à donner les premiers soins. Les professionnels ont suivi une formation de base relative aux premiers secours. Annuellement, un module de remise à niveau est

organisé. En fonction de la gravité de la situation, ils prennent les mesures qui s'imposent (évacuation des locaux, appel aux services d'urgence, appel au centre antipoison, ...). Dans tous les cas, ils contactent les parents et informent la coordinatrice de la situation.

L'administration communale, pouvoir organisateur de nos écoles, se charge de prendre les assurances nécessaires pour couvrir les enfants accueillis sur les différents sites extrascolaires pendant les temps d'activités ou lors des déplacements.

L'entretien des locaux et des sanitaires est assuré quotidiennement par le personnel de nettoyage affecté à chaque établissement scolaire.

- **La formation des professionnels** : Nos milieux d'accueil favorisent la qualité de l'encadrement, assuré par du personnel qualifié, compétent pour la tranche d'âge 2.5 -12 ans.

Nos accueillants possèdent un diplôme pédagogique ou la formation de base de 100h proposée par la décret ATL et reconnue par l'ONE. Ils disposent de compétences en communication, écoute, observation, gestion de grands groupes, créativité, gestion de conflits, ... Ils font preuve d'ouverture aux différences, sans aucune discrimination et respectent le secret professionnel. Les professionnels suivent également des formations continues à raison de 50h minimum sur 3 ans, en conformité avec le décret ATL.

Afin que ces formations soient constructives et en lien avec les besoins/envies des professionnels, ces derniers sont libres de choisir le thème de leurs formations, que ce soit seul ou en équipe. Lors des réunions d'équipes mensuelles, un retour sur les formations est effectué, à l'aide de documents, afin d'expliquer en quelques pages la formation suivie et de faire partager l'expérience avec ses collègues.

- **La place des parents** : Nos accueils extrascolaires tendent à proposer un service qui rencontre les besoins de l'enfant tout en répondant aux demandes des parents.

Nos milieux d'accueil sont soucieux de proposer des plages d'ouverture en lien avec les horaires des parents.

Nous, professionnels de l'accueil extrascolaire, sommes conscients de la nécessité de travailler en « coéducation » avec les parents, afin de rester à l'écoute de leurs demandes.

A la fin de chaque journée, les accueillants leur font un retour de la journée de leur enfant.

Notre vision de l'accueil est orientée prioritairement vers l'enfant et c'est pourquoi nous acceptons également les enfants dont les parents ne travaillent pas. Nous souhaitons cependant redire que le milieu familial est aussi un milieu éducatif important.

Nous rappelons que la coordinatrice des écoles communales est également disponible pour répondre aux demandes. Ses coordonnées sont :

Lekeux Laura

0479/13.90.11

laura.lekeux@chastre.be

atlchastre@gmail.com

3. Accessibilité pour tous

Nos activités sont ouvertes à tous les enfants, sans distinction. L'origine scolaire, les convictions personnelles, le milieu social ne peuvent en aucun cas être des motifs d'exclusion. Cette diversité contribue à la richesse du milieu d'accueil.

Dans tous nos milieux d'accueil, une participation financière est demandée aux parents. Celle-ci est précisée dans le courrier de rentrée qui leur est distribué. Afin que le coût ne représente pas un obstacle, nous appliquons des prix démocratiques, en-dessous des tarifs maximums autorisés par l'ONE de 4.40€ maximum pour un accueil de moins de 3 heures.

4. Offres et lieux d'accueil

Il y a trois écoles communales sur la Commune de Chastre :

- ✓ L'école communale de Chastre, rue de la Poste, 1 à 1450 Chastre.

Nous avons un accueil organisé de :

- 7h à 8h30, tous les matins
 - 15h30 à 18h, tous les soirs excepté le mercredi
 - 12h20 à 18, le mercredi après-midi
 - 7h à 18h, lors des journées pédagogiques
- ✓ L'école communale de Blanmont, rue des Combattants, 20 à 1450 Blanmont

Nous avons un accueil organisé de :

- 7h à 8h30, tous les matins
 - 15h30 à 18h, tous les soirs excepté le mercredi
 - 12h20 à 18, le mercredi après-midi
 - 7h à 18h, lors des journées pédagogiques
- ✓ L'école communale de Cortil, route de Gembloux, 2 à 1450 Cortil

Nous avons un accueil organisé de :

- 7h à 8h30, tous les matins
- 15h30 à 18h, tous les soirs excepté le mercredi
- 12h20 à 18, le mercredi après-midi
- 7h à 18h, lors des journées pédagogiques

Pour ces 3 implantations scolaires, nous essayons de garder une certaine homogénéité en pratiquant un fonctionnement similaire.

Les enfants sont accueillis à partir de 7h. Ils sont tous mélangés, peu importe les tranches d'âges. Cela permet aux enfants de se rencontrer, de partager des moments de jeux, de se rassurer et de s'entraider. Il faut dire que les grands adorent aider les plus petits et les plus petits sont fiers d'aider les grands.

Avant l'arrivée des enfants, les accueillants préparent les lieux en descendant les chaises, en préparant des jeux sur les tables, en installant le coin dessin, en ouvrant les armoires, ... L'objectif est que l'enfant se sente attendu dès qu'il passe la porte.

Lorsqu'un enfant arrive, le professionnel lui dit bonjour en l'appelant par son prénom. Si le départ du parent est difficile, il le prend dans ses bras ou par la main et va avec lui dire au revoir à la fenêtre. Il prend le temps de rassurer l'enfant.

Durant tout le temps de l'accueil, les enfants peuvent changer autant de fois qu'ils le souhaitent de jeux, tant qu'ils rangent bien le jeu avant d'en prendre un nouveau.

Pour les enfants qui arrivent sans avoir eu le temps de déjeuner, une table est prévue à cet effet. On leur demande de se laver les mains avant.

A partir de 8h20-8h30, les maternelles et les primaires sont séparés, en rejoignant chacun leur cour respective et les professeurs viennent prendre le relai pour la surveillance.

A 15h30, les accueillants recommencent. Jusqu'à 16h, les enfants sont dans la cour de récréation, si le temps le permet, pour permettre aux enfants de se défouler après leur journée d'école. Comme au matin, tous les enfants sont réunis, sans distinction d'âge. Ce temps de pause n'est pas facturé aux parents.

A 16h, tous les enfants rentrent dans le local pour prendre le goûter, après s'être lavés les mains. Chacun est responsable de son espace et doit aller jeter ses papiers, ses pelures dans les poubelles prévues à cet effet. Il doit également ranger ses affaires dans son cartable et aller le ranger dans le couloir, en-dessous de son porte-manteau. Une fois la collation finie, l'accueillant lave rapidement les tables pendant que les primaires ayant des devoirs se préparent pour monter dans une des classes avec un autre accueillant, pour faire les devoirs et les leçons dans un climat propice. Une fois leurs devoirs terminés, ils peuvent descendre au compte-goutte pour aller jouer avec leurs copains.

De 16h15 à 18h, les enfants sont libres de jouer avec ce qu'ils souhaitent, que ce soient des jeux de société, des voitures, des poupées, des jeux de constructions, des ateliers créatifs, des moments calmes, ... Ils ont également le choix de ne rien faire. Les accueillants leur demandent de ranger le jeu qu'ils sont occupés d'utiliser avant de partir. Afin de les responsabiliser et les rendre autonomes, des photos sont collées afin que l'enfant sache où ranger son jeu.

Pour le mercredi après-midi, de 12h20 à 12h45, les enfants sont dehors pour le temps de pause et de défoulement. Ils rentrent ensuite dans le local afin de dîner, après s'être lavés les mains. Ils sont également responsables de leur espace et doivent aller jeter leurs papiers, leurs pelures dans les poubelles prévues à cet effet, puis aller ranger leur cartable dans le couloir.

Les plus grands commencent à jouer sous la surveillance d'un accueillant pendant qu'un autre fait passer les plus petits à la toilette et va les coucher dans la salle des professeurs. C'est cette salle qui est utilisée car elle est proche du local où se fait l'accueil, elle est assez grande pour accueillir plusieurs couchettes, elle dispose de stores opaques et est équipée d'une petite fenêtre qui permet une surveillance des

enfants endormis. Une fois que tous les enfants sont endormis, l'accueillant va rejoindre son collègue et commence des activités avec les plus grands.

Vers 15h20, les enfants de la sieste sont réveillés en douceur, passent aux toilettes et vont jouer un peu avant le goûter.

A 16h, les enfants prennent le goûter, après le lavage des mains. Une fois la collation finie, ils vont se défouler dehors le temps qu'ils le souhaitent. Lorsqu'ils rentrent, ils continuent à jouer librement ou à faire les ateliers proposés.

L'accueil du matin et du soir se font dans le même local. Ce dernier est assez grand et permet aux enfants de bouger librement et d'avoir un espace personnel si besoin. De plus, les toilettes sont situées à côté de ce local, ce qui rend pratique et sécurisé le passage aux toilettes.

5. Normes d'encadrement

L'équipe compte 9 accueillants extrascolaires, engagés en cdd de 10 mois et sous statut APE pour certains.

Nous essayons de suivre les directives et normes de l'ONE en matière d'encadrement, c'est-à-dire 1 animateur pour 18 enfants, si le temps d'accueil est inférieur à 3h consécutives ou après l'école.

Cependant, un accueillant ne peut se trouver seul avec un groupe d'enfants qui si une personne responsable (professeurs, direction, responsable de projet) est à proximité et joignable afin d'être présente dans les 10 minutes.

Règlement d'ordre intérieur (ROI)

1. Identification

Le pouvoir organisateur des écoles communales est l'Administration communale de Chastre, situé Avenue du Castillon, 71 à 1450 Chastre.

La directrice générale est Madame Stéphanie Thibeaux.

Le bourgmestre est Monsieur Thierry Champagne.

L'échevine de l'extrascolaire est Madame Christine Brison.

La responsable de projet et coordinatrice ATL est Madame Laura Lekeux.

2. Public

Nos accueils extrascolaires sont ouverts à tous les enfants, sans distinction. L'origine scolaire, les convictions personnelles, le milieu social ne peuvent en aucun cas être des motifs d'exclusion. Cette diversité contribue à la richesse du milieu d'accueil.

3. Les horaires

- ✓ L'école communale de Chastre, rue de la Poste, 1 à 1450 Chastre.

Nous avons un accueil organisé de :

- 7h à 8h30, tous les matins
- 15h30 à 18h, tous les soirs excepté le mercredi
- 12h20 à 18, le mercredi après-midi
- 7h à 18h, lors des journées pédagogiques

- ✓ L'école communale de Blanmont, rue des Combattants, 20 à 1450 Blanmont

Nous avons un accueil organisé de :

- 7h à 8h30, tous les matins
- 15h30 à 18h, tous les soirs excepté le mercredi
- 12h20 à 18, le mercredi après-midi
- 7h à 18h, lors des journées pédagogiques

- ✓ L'école communale de Cortil, route de Gembloux, 2 à 1450 Cortil

Nous avons un accueil organisé de :

- 7h à 8h30, tous les matins

- 15h30 à 18h, tous les soirs excepté le mercredi
- 12h20 à 18, le mercredi après-midi
- 7h à 18h, lors des journées pédagogiques

4. Les tarifs

Le tarif des accueils extrascolaires, fixés par le collège communal, est le même pour les 3 implantations :

- Le matin : 1€/accueil
- Le soir : 1€/accueil
- Le mercredi après-midi : 3.5 €/accueil
- Les journées pédagogiques : 4€ par jour/enfant

Peu importe qu'un enfant reste 1h ou 2h30, nous n'avons qu'un seul prix. Nous avons veillé à calculer un montant qui ne serait pas un obstacle pour les parents.

Nous ne prévoyons pas de réduction pour les familles nombreuses, au vue du prix démocratique demandé.

Le soir, de 15h30 à 16h, l'accueil se fait en extérieur pour que les enfants puissent se dépenser. Nous ne facturons pas ces 30 minutes afin de laisser un peu plus de temps aux parents pour venir chercher leurs enfants sans devoir payer.

5. Les modalités d'inscription

Nous ne demandons pas aux parents de s'inscrire pour les accueils extrascolaires du matin et du soir. Chaque famille reçoit seulement une fiche médicale en début d'année via le journal de classe des enfants, que les professeurs nous transmettent si informations nécessaires pour un accueil sécurisé.

Par contre, pour les journées pédagogiques, une inscription préalable est demandée, afin de pouvoir s'organiser quant aux commandes de matériel, aux activités et au nombre d'encadrants à prévoir.

6. Encadrement

L'équipe compte 9 accueillants extrascolaires, engagés par l'administration communale en cdd de 10 mois et sous statut APE pour certains et une responsable de projet, engagée en cdi.

Tout le personnel d'encadrement est dans une démarche de formation continue conformément au Décret ATL.

7. Le droit à l'image

Les accueillants peuvent être amenés à prendre des photos ou faire des vidéos des enfants en activité. Le but est de faire découvrir les activités des enfants aux parents et valoriser le travail des accueillants via le biais de la page Facebook des écoles communales et de la page Facebook de l'ATL de Chastre.

Aucune photo ou vidéo ne sera diffusée sans l'autorisation des parents.

Un document est distribué en début d'année via un tout cartable afin d'avoir l'accord ou non des parents pour cette diffusion. En cas de perte ou de changement d'avis, vous pouvez en demander un nouvel exemplaire auprès des accueillants ou de la direction d'école.

8. Effets personnels

La liste des affaires personnelles à prévoir n'est pas exhaustive :

- Pour le goûter : une gourde et une collation ;
- Pour les enfants faisant une sieste le mercredi après-midi : le doudou, la tétine et une couverture ;
- Pour les enfants en apprentissage de propreté : des habits de rechanges, des langes, deux gants de toilette nominatifs et quelques sacs plastiques.

Les attestations de formation ne doivent pas être jointes mais gardées chez l'opérateur pendant 5 ans pour toute vérification éventuelle par l'ONE

Opérateur Commune de Chastre Av du Castillon, 71 1450 Chastre

LIEU D'ACCUEIL : Ecole communale de Chastre rue de la poste 1450 Chastre

SITUATION IDENTITE		SITUATION PROFESSIONNELLE		FORMATION DE BASE			FORMATION CONTINUE		
NOM	PRENOM	DATE D'ENTREE EN FONCTION	CONTRAT ACTUEL *	Si pas de qualification requise par le décret ATL			FORMATION CONTINUE SUIVIE (50 heures*** à préciser par année sur 3 ans)	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	THEMATIQUE DE LA FORMATION SUIVIE
				Titre, Diplôme, Certificat, Brevet du Membre du personnel d'accueil extrascolaire	FORMATION SUIVIE (100h) **	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION			

Responsable du projet d'accueil

Lekeux	Laura	16-08-18	CDI	Institutrice Maternelle			2015 (13h)	Coala	ATL - Bout de ficelles
							2015 (6,5)	Coala	ATL - Nature-emploi
							2017 (6h)	Résonance	Intervention
							2018 (21h)	ONE	Formation nouveaux coordinateurs ATL part.1
							2019 (21h)	Save My Life	Secoursisme pédiatrique
							2019 (12h)	Prom'emploi	Formation nouveaux coordinateurs ATL part.2
							2019(13h)	ISBW	Maîtriser sa voix, sa posture, son ancrage,...
							2019 (4h)	Save My Life	Recyclage secourisme pédiatrique
							2020(12h)	ISBW	Moi, enfant, et mes émotions dans la relation à l'autre
							2020 (6h)	Fact Group	Formation safety : équiper de première intervention

Accueillant(e)s

Tordiani	Laura	02-09-19	CDD	Puéricultrice			2019 (4h)	Save My Life	Initiation brevet secourisme
							2020 (12h)	ISBW	Moi, enfant, et mes émotions dans la relation à l'autre
							2015 (13h)	Coala	ATL - Bout de ficelles
							2015 (6,5)	Coala	ATL - Nature-emploi
							2016 (21h)	Save My Life	Secoursisme pédiatrique
							2017 (4h)	Save My Life	Recyclage secourisme
							2018 (7h)	Résonance	Création d'une charte pour la cour de récré
							2018 (4h)	Save My Life	Recyclage secourisme
							2019 (4h)	Save My Life	Recyclage secourisme
							2019 (13h)	ISBW	Maîtriser sa voix, sa posture, son ancrage,...

* **CONTRAT** : SS : type de contrat (APE, ALE, CDD, CDI) ou convention de volontariat
 ** Formation continue suivie (100h) telle que prévue par l'article Art. 19 du Décret ATL du 03/07/2003 au cas où le diplôme de base n'existe pas ou si 1 formation n'est pas reconnue comme équivalent.
 *** Lorsqu'un opérateur de formation annonce un jour de formation, ce jour est d'office considéré pour 6 à 8h suivies ; 1/2 jour pour 3 à 4h suivies.

Je soussignée Lekeux Laura
 atteste sur l'honneur que les renseignements repris dans le tableau ci-dessus sont corrects.
 (nom, prénom)

Date et signature

12-12-19

Annexe B : b. Tableaux de formation

Les attestations de formation ne doivent pas être jointes mais gardées chez l'opérateur pendant 5 ans pour toute vérification éventuelle par l'ONE

Opérateur Commune de Chastre Av du Castillon, 71 1450 Chastre										
LIEU D'ACCUEIL : Ecole communale de Cerilly route de Gembloux 2 1450 Chastre										
IDENTITE		SITUATION PROFESSIONNELLE		FORMATION DE BASE				FORMATION CONTINUE		
NOM	PRENOM	DATE D'ENTREE EN FONCTION	CONTRAT ACTUEL	Titre, Diplôme, Certificat, Brevet du Membre du personnel d'accueil extrascolaire	Si pas de qualification requise par le décret ATL		FORMATION CONTINUE suivie (60 heures -- à préciser Par année sur 3 ans)	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	THEMATIQUE DE LA FORMATION SUIVIE	
					FORMATION SUIVIE (100h) --	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION				
Responsable du projet d'accueil										
Leleux	Laura	16-08-18	CDI	Institutrice Maternelle			2015 (13h)	Coala	ATL-Bout de ficelles	
							2015 (6,5)	Coala	ATL-Nature-émoi	
							2017 (6h)	Résonance	Intervention	
							2018 (21h)	ONE	Formation nouveaux coordinateurs ATL part 1	
							2019 (21h)	Save My Life	Secourisme pédiatrique	
							2019 (12h)	Prom'templi	Formation nouveaux coordinateurs ATL part 2	
Huibert	Annick	07-02-19	CDD	Puéricultrice			2019 (13h)	ISBW	Maîtriser sa voix, sa posture, son ancrage...	
							2019 (4h)	Save My Life	Recyclage secourisme	
							2020 (18h)	ISBW	La communication non-violente, une posture pro dans les fonctions d'accueil	
							2020 (6h)	Fact Group	Formation safety : équipe de première intervention	
							2017 (4h)	Save My Life	Recyclage secourisme	
							2017 (6h)	Résonance	Intervention	
Vierendeels	Pauline	01-08-16	CDD	Educatrice A2			2018 (7h)	Résonance	Création d'une charte pour la cour de récré	
							2019 (21h)	Save My Life	Secourisme pédiatrique	
							2019 (13h)	ISBW	Maîtriser sa voix, sa posture, son ancrage...	
							2019 (4h)	Save My Life	Recyclage secourisme	
							2020 (18h)	ISBW	La communication non-violente, une posture pro dans les fonctions d'accueil	

* **CONTRAT** : SE: type de contrat (APE, ALE, CDD, CDI) ou convention de volontariat

** Formation continue suivie (100h) telle que prévue par l'article Art. 19 du Décret ATL du 03/07/2003 au cas où le diplôme de base n'existe pas ou si 1 formation n'est pas reconnue comme équivalent.

*** Lorsqu'un opérateur de formation annonce un jour de formation, ce jour est d'office considéré pour 6 à 8h suivies : 1/2 jour pour 3 à 4h suivies.

Je soussignée Lekeux Laura
atteste sur l'honneur que les renseignements repris dans le tableau ci-dessus sont corrects.
(nom, prénom)

Date et signature

12-12-19

Annexe B: b. Tableaux de formation

Les attestations de formation ne doivent pas être jointes mais gardées chez l'opérateur pendant 5 ans pour toute vérification éventuelle par l'ONE

Opérateur Commune de Chastre AV du Castillon, 71, 1450 Chastre

Lieu d'accueil : Ecole communale de Buisson Rue des Carabinières 1450 Chastre

IDENTITE		SITUATION PROFESSIONNELLE		FORMATION DE BASE		FORMATION CONTINUE			
NOM	PRENOM	DATE D'ENTREE EN FONCTION	CONTRAT ACTUEL *	Titre, Diplôme, Certificat, Brevet du Membre du personnel ou autre diplôme officiel attestatoire	FORMATION SUIVIE (100h) : **	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	FORMATION CONTINUE SUIVIE (100h) : **	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	THEMATIQUE DE LA FORMATION SUIVIE
Si pas de qualification requise par le décret ATL									
Responsable du projet d'accueil									
Lebeux	Laura	16-08-18	CCI	Instituteur Maternelle			2015 (13h)	Coala	ATL-Bout de ficelles
							2015 (6.5)	Coala	ATL-Nature-emo
							2017 (8h)	Réseaux	Intervention
							2018 (21h)	ONE	Formation nouveaux coordinateurs ATL, état 1
							2019 (12h)	Save My Life	Secours en situation d'urgence
							2019 (12h)	Prevent'angle	Formation nouveaux coordinateurs ATL, état 2
							2019 (13h)	ISBW	Formation nouveaux coordinateurs ATL, état 3
							2019 (4h)	Save My Life	Régulation des interventions
							2020 (12h)	ISBW	Formation nouveaux coordinateurs ATL, état 4
							2020 (8h)	Fed group	Formation nouveaux coordinateurs ATL, état 5
Accueillant(e)s									
Calle	Ingrid	01-09-05	CCD	ASBL COALA	Du 20/11/2015 au 13/05/2015 (100h)		2015 (13h)	Coala	ATL-Bout de ficelles
							2015 (6.5)	Coala	ATL-Nature-emo
							2016 (21h)	Save My Life	Secours en situation d'urgence
							2017 (8h)	Save My Life	Régulation des interventions
							2018 (7h)	Réseaux	Intervention
							2018 (4h)	Save My Life	Formation nouveaux coordinateurs ATL, état 1
							2019 (13h)	ISBW	Formation nouveaux coordinateurs ATL, état 2
							2019 (4h)	Save My Life	Régulation des interventions
							2020 (12h)	ISBW	Formation nouveaux coordinateurs ATL, état 3
							2020 (8h)	Fed group	Formation nouveaux coordinateurs ATL, état 4
Jansen	Gemma	08-01-18	CCD	Educatrice AZ			2016 (7h)	Réseaux	Intervention
							2019 (21h)	Save My Life	Secours en situation d'urgence
							2019 (13h)	ISBW	Formation nouveaux coordinateurs ATL, état 2
							2019 (4h)	Save My Life	Régulation des interventions
							2020 (8h)	Fed group	Formation nouveaux coordinateurs ATL, état 3
							2015 (13h)	Coala	ATL-Bout de ficelles
							2015 (6.5)	Coala	ATL-Nature-emo
							2016 (21h)	Save My Life	Secours en situation d'urgence
							2017 (8h)	Save My Life	Régulation des interventions
							2018 (7h)	Réseaux	Intervention
Benoit	Anne	01-09-12	CCD	ASBL COALA	Du 20/11/2015 au 13/05/2015 (100h)		2016 (7h)	Réseaux	Intervention
							2019 (21h)	Save My Life	Secours en situation d'urgence
							2019 (13h)	ISBW	Formation nouveaux coordinateurs ATL, état 2
							2019 (4h)	Save My Life	Régulation des interventions
							2020 (8h)	Fed group	Formation nouveaux coordinateurs ATL, état 3
							2015 (13h)	Coala	ATL-Bout de ficelles
							2015 (6.5)	Coala	ATL-Nature-emo
							2016 (21h)	Save My Life	Secours en situation d'urgence
							2017 (8h)	Save My Life	Régulation des interventions
							2018 (7h)	Réseaux	Intervention
Buis	Genevieve	01-09-17	CCD	Mentrice pour collectionneurs et étudiants			2016 (7h)	Réseaux	Intervention
							2019 (21h)	Save My Life	Secours en situation d'urgence
							2019 (13h)	ISBW	Formation nouveaux coordinateurs ATL, état 2
							2019 (4h)	Save My Life	Régulation des interventions
							2020 (8h)	Fed group	Formation nouveaux coordinateurs ATL, état 3
							2015 (13h)	Coala	ATL-Bout de ficelles
							2015 (6.5)	Coala	ATL-Nature-emo
							2016 (21h)	Save My Life	Secours en situation d'urgence
							2017 (8h)	Save My Life	Régulation des interventions
							2018 (7h)	Réseaux	Intervention

* CONTRAT : 25 types de contrats (ATL, ALE, CCD, CDI) ou convention de volontariat
 - Formation continue suivie (100h) : liste que précède par l'article 46, 19 du Décret ATL de 03/07/2005 au cas où le diplôme de base n'est pas ou si la formation n'est pas reconnue comme équivalente.
 - Lorsqu'un opérateur de formation annonce un jour de formation, ce jour est d'office considéré pour 6.5 h, 13h, 17h, 21h, 25h, 29h, 33h, 37h, 41h, 45h, 49h, 53h, 57h, 61h, 65h, 69h, 73h, 77h, 81h, 85h, 89h, 93h, 97h, 101h, 105h, 109h, 113h, 117h, 121h, 125h, 129h, 133h, 137h, 141h, 145h, 149h, 153h, 157h, 161h, 165h, 169h, 173h, 177h, 181h, 185h, 189h, 193h, 197h, 201h, 205h, 209h, 213h, 217h, 221h, 225h, 229h, 233h, 237h, 241h, 245h, 249h, 253h, 257h, 261h, 265h, 269h, 273h, 277h, 281h, 285h, 289h, 293h, 297h, 301h, 305h, 309h, 313h, 317h, 321h, 325h, 329h, 333h, 337h, 341h, 345h, 349h, 353h, 357h, 361h, 365h, 369h, 373h, 377h, 381h, 385h, 389h, 393h, 397h, 401h, 405h, 409h, 413h, 417h, 421h, 425h, 429h, 433h, 437h, 441h, 445h, 449h, 453h, 457h, 461h, 465h, 469h, 473h, 477h, 481h, 485h, 489h, 493h, 497h, 501h, 505h, 509h, 513h, 517h, 521h, 525h, 529h, 533h, 537h, 541h, 545h, 549h, 553h, 557h, 561h, 565h, 569h, 573h, 577h, 581h, 585h, 589h, 593h, 597h, 601h, 605h, 609h, 613h, 617h, 621h, 625h, 629h, 633h, 637h, 641h, 645h, 649h, 653h, 657h, 661h, 665h, 669h, 673h, 677h, 681h, 685h, 689h, 693h, 697h, 701h, 705h, 709h, 713h, 717h, 721h, 725h, 729h, 733h, 737h, 741h, 745h, 749h, 753h, 757h, 761h, 765h, 769h, 773h, 777h, 781h, 785h, 789h, 793h, 797h, 801h, 805h, 809h, 813h, 817h, 821h, 825h, 829h, 833h, 837h, 841h, 845h, 849h, 853h, 857h, 861h, 865h, 869h, 873h, 877h, 881h, 885h, 889h, 893h, 897h, 901h, 905h, 909h, 913h, 917h, 921h, 925h, 929h, 933h, 937h, 941h, 945h, 949h, 953h, 957h, 961h, 965h, 969h, 973h, 977h, 981h, 985h, 989h, 993h, 997h, 1001h, 1005h, 1009h, 1013h, 1017h, 1021h, 1025h, 1029h, 1033h, 1037h, 1041h, 1045h, 1049h, 1053h, 1057h, 1061h, 1065h, 1069h, 1073h, 1077h, 1081h, 1085h, 1089h, 1093h, 1097h, 1101h, 1105h, 1109h, 1113h, 1117h, 1121h, 1125h, 1129h, 1133h, 1137h, 1141h, 1145h, 1149h, 1153h, 1157h, 1161h, 1165h, 1169h, 1173h, 1177h, 1181h, 1185h, 1189h, 1193h, 1197h, 1201h, 1205h, 1209h, 1213h, 1217h, 1221h, 1225h, 1229h, 1233h, 1237h, 1241h, 1245h, 1249h, 1253h, 1257h, 1261h, 1265h, 1269h, 1273h, 1277h, 1281h, 1285h, 1289h, 1293h, 1297h, 1301h, 1305h, 1309h, 1313h, 1317h, 1321h, 1325h, 1329h, 1333h, 1337h, 1341h, 1345h, 1349h, 1353h, 1357h, 1361h, 1365h, 1369h, 1373h, 1377h, 1381h, 1385h, 1389h, 1393h, 1397h, 1401h, 1405h, 1409h, 1413h, 1417h, 1421h, 1425h, 1429h, 1433h, 1437h, 1441h, 1445h, 1449h, 1453h, 1457h, 1461h, 1465h, 1469h, 1473h, 1477h, 1481h, 1485h, 1489h, 1493h, 1497h, 1501h, 1505h, 1509h, 1513h, 1517h, 1521h, 1525h, 1529h, 1533h, 1537h, 1541h, 1545h, 1549h, 1553h, 1557h, 1561h, 1565h, 1569h, 1573h, 1577h, 1581h, 1585h, 1589h, 1593h, 1597h, 1601h, 1605h, 1609h, 1613h, 1617h, 1621h, 1625h, 1629h, 1633h, 1637h, 1641h, 1645h, 1649h, 1653h, 1657h, 1661h, 1665h, 1669h, 1673h, 1677h, 1681h, 1685h, 1689h, 1693h, 1697h, 1701h, 1705h, 1709h, 1713h, 1717h, 1721h, 1725h, 1729h, 1733h, 1737h, 1741h, 1745h, 1749h, 1753h, 1757h, 1761h, 1765h, 1769h, 1773h, 1777h, 1781h, 1785h, 1789h, 1793h, 1797h, 1801h, 1805h, 1809h, 1813h, 1817h, 1821h, 1825h, 1829h, 1833h, 1837h, 1841h, 1845h, 1849h, 1853h, 1857h, 1861h, 1865h, 1869h, 1873h, 1877h, 1881h, 1885h, 1889h, 1893h, 1897h, 1901h, 1905h, 1909h, 1913h, 1917h, 1921h, 1925h, 1929h, 1933h, 1937h, 1941h, 1945h, 1949h, 1953h, 1957h, 1961h, 1965h, 1969h, 1973h, 1977h, 1981h, 1985h, 1989h, 1993h, 1997h, 2001h, 2005h, 2009h, 2013h, 2017h, 2021h, 2025h, 2029h, 2033h, 2037h, 2041h, 2045h, 2049h, 2053h, 2057h, 2061h, 2065h, 2069h, 2073h, 2077h, 2081h, 2085h, 2089h, 2093h, 2097h, 2101h, 2105h, 2109h, 2113h, 2117h, 2121h, 2125h, 2129h, 2133h, 2137h, 2141h, 2145h, 2149h, 2153h, 2157h, 2161h, 2165h, 2169h, 2173h, 2177h, 2181h, 2185h, 2189h, 2193h, 2197h, 2201h, 2205h, 2209h, 2213h, 2217h, 2221h, 2225h, 2229h, 2233h, 2237h, 2241h, 2245h, 2249h, 2253h, 2257h, 2261h, 2265h, 2269h, 2273h, 2277h, 2281h, 2285h, 2289h, 2293h, 2297h, 2301h, 2305h, 2309h, 2313h, 2317h, 2321h, 2325h, 2329h, 2333h, 2337h, 2341h, 2345h, 2349h, 2353h, 2357h, 2361h, 2365h, 2369h, 2373h, 2377h, 2381h, 2385h, 2389h, 2393h, 2397h, 2401h, 2405h, 2409h, 2413h, 2417h, 2421h, 2425h, 2429h, 2433h, 2437h, 2441h, 2445h, 2449h, 2453h, 2457h, 2461h, 2465h, 2469h, 2473h, 2477h, 2481h, 2485h, 2489h, 2493h, 2497h, 2501h, 2505h, 2509h, 2513h, 2517h, 2521h, 2525h, 2529h, 2533h, 2537h, 2541h, 2545h, 2549h, 2553h, 2557h, 2561h, 2565h, 2569h, 2573h, 2577h, 2581h, 2585h, 2589h, 2593h, 2597h, 2601h, 2605h, 2609h, 2613h, 2617h, 2621h, 2625h, 2629h, 2633h, 2637h, 2641h, 2645h, 2649h, 2653h, 2657h, 2661h, 2665h, 2669h, 2673h, 2677h, 2681h, 2685h, 2689h, 2693h, 2697h, 2701h, 2705h, 2709h, 2713h, 2717h, 2721h, 2725h, 2729h, 2733h, 2737h, 2741h, 2745h, 2749h, 2753h, 2757h, 2761h, 2765h, 2769h, 2773h, 2777h, 2781h, 2785h, 2789h, 2793h, 2797h, 2801h, 2805h, 2809h, 2813h, 2817h, 2821h, 2825h, 2829h, 2833h, 2837h, 2841h, 2845h, 2849h, 2853h, 2857h, 2861h, 2865h, 2869h, 2873h, 2877h, 2881h, 2885h, 2889h, 2893h, 2897h, 2901h, 2905h, 2909h, 2913h, 2917h, 2921h, 2925h, 2929h, 2933h, 2937h, 2941h, 2945h, 2949h, 2953h, 2957h, 2961h, 2965h, 2969h, 2973h, 2977h, 2981h, 2985h, 2989h, 2993h, 2997h, 3001h, 3005h, 3009h, 3013h, 3017h, 3021h, 3025h, 3029h, 3033h, 3037h, 3041h, 3045h, 3049h, 3053h, 3057h, 3061h, 3065h, 3069h, 3073h, 3077h, 3081h, 3085h, 3089h, 3093h, 3097h, 3101h, 3105h, 3109h, 3113h, 3117h, 3121h, 3125h, 3129h, 3133h, 3137h, 3141h, 3145h, 3149h, 3153h, 3157h, 3161h, 3165h, 3169h, 3173h, 3177h, 3181h, 3185h, 3189h, 3193h, 3197h, 3201h, 3205h, 3209h, 3213h, 3217h, 3221h, 3225h, 3229h, 3233h, 3237h, 3241h, 3245h, 3249h, 3253h, 3257h, 3261h, 3265h, 3269h, 3273h, 3277h, 3281h, 3285h, 3289h, 3293h, 3297h, 3301h, 3305h, 3309h, 3313h, 3317h, 3321h, 3325h, 3329h, 3333h, 3337h, 3341h, 3345h, 3349h, 3353h, 3357h, 3361h, 3365h, 3369h, 3373h, 3377h, 3381h, 3385h, 3389h, 3393h, 3397h, 3401h, 3405h, 3409h, 3413h, 3417h, 3421h, 3425h, 3429h, 3433h, 3437h, 3441h, 3445h, 3449h, 3453h, 3457h, 3461h, 3465h, 3469h, 3473h, 3477h, 3481h, 3485h, 3489h, 3493h, 3497h, 3501h, 3505h, 3509h, 3513h, 3517h, 3521h, 3525h, 3529h, 3533h, 3537h, 3541h, 3545h, 3549h, 3553h, 3557h, 3561h, 3565h, 3569h, 3573h, 3577h, 3581h, 3585h, 3589h, 3593h, 3597h, 3601h, 3605h, 3609h, 3613h, 3617h, 3621h, 3625h, 3629h, 3633h, 3637h, 3641h, 3645h, 3649h, 3653h, 3657h, 3661h, 3665h, 3669h, 3673h, 3677h, 3681h, 3685h, 3689h, 3693h, 3697h, 3701h, 3705h, 3709h, 3713h, 3717h, 3721h, 3725h, 3729h, 3733h, 3737h, 3741h, 3745h, 3749h, 3753h, 3757h, 3761h, 3765h, 3769h, 3773h, 3777h, 3781h, 3785h, 3789h, 3793h, 3797h, 3801h, 3805h, 3809h, 3813h, 3817h, 3821h, 3825h, 3829h, 3833h, 3837h, 3841h, 3845h, 3849h, 3853h, 3857h, 3861h, 3865h, 3869h, 3873h, 3877h, 3881h, 3885h, 3889h, 3893h, 3897h, 3901h, 3905h, 3909h, 3913h, 3917h, 3921h, 3925h, 3929h, 3933h, 3937h, 3941h, 3945h, 3949h, 3953h, 3957h, 3961h, 3965h, 3969h, 3973h, 3977h, 3981h, 3985h, 3989h, 3993h, 3997h, 4001h, 4005h, 4009h, 4013h, 4017h, 4021h, 4025h, 4029h, 4033h, 4037h, 4041h, 4045h, 4049h, 4053h, 4057h, 4061h, 4065h, 4069h, 4073h, 4077h, 4081h, 4085h, 4089h, 4093h, 4097h, 4101h, 4105h, 4109h, 4113h, 4117h, 4121h, 4125h, 4129h, 4133h, 4137h, 4141h, 4145h, 4149h, 4153h, 4157h, 4161h, 4165h, 4169h, 4173h, 4177h, 4181h, 4185h, 4189h, 4193h, 4197h, 4201h, 4205h, 4209h, 4213h, 4217h, 4221h, 4225h, 4229h, 4233h, 4237h, 4241h, 4245h, 4249h, 4253h, 4257h, 4261h, 4265h, 4269h, 4273h, 4277h, 4281h, 4285h, 4289h, 4293h, 4297h, 4



Annexe C : a. Projet d'accueil

Projet d'accueil de l'accueil extrascolaire de la Petite École de
Gentinnés.
Rue des Maieurs 4 à 1450 Gentinnés.
071/87 73 37

I Informations d'ordre général

Introduction

Le projet d'accueil est élaboré en concertation avec les accueillantes extrascolaires, le chef de projet qui est le directeur de l'établissement et la coordinatrice ATL.

Cadre légal :

- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 décembre 2003 fixant les modalités d'application du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, tel que modifié par l'arrêté du 14 mai 2009.
- Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2003 fixant le Code de qualité de l'accueil.

Support pédagogique :

- Quel projet d'accueil pour les enfants de 3 à 12 ans ?
- Un référentiel psychopédagogique pour les milieux d'accueil de qualité.

Type d'accueil organisé

Contexte institutionnel :

Nous organisons un accueil extrascolaire pour les 2.5 ans à 12 ans, pris en charge par une équipe d'accueillantes à l'école libre fondamentale « La Petite École », située Rue des Maieurs, 4 à 1450 Gentinnés.

L'école, constituée en ASBL, reçoit les subsides de l'ONE. Le chef de projet en est le directeur d'école.

Le service d'accueil extrascolaire est intégré dans le Programme CLE de la commune de Chastre.

Horaires :

Tous les matins de 7h30 à 8h30.

Les mercredis après-midi de 12h00 à 18h00.

Les après-midi de 15h35 à 18h00.

Tarifs :

La participation financière des parents est fixée à 0.75€ par demi-heure entamée.



Projet d'accueil de l'accueil extrascolaire de la Petite Ecole de
Gentannes.
Rue des Maîtres 4 à 1450 Gentannes.
071/87 73 37

Les montants sont fixés par le Pouvoir Organisateur. Le coût de l'accueil est calculé de façon à ne pas être un obstacle pour les parents.

Encadrement

L'équipe compte 7 accueillantes extrascolaires engagées sous différents statuts (volontariat, APE, agent CAPE).

Le taux d'encadrement visé par l'école est d'environ un animateur pour 18 enfants. Cependant, un animateur ne peut se trouver seul avec un groupe d'enfant que si une personne responsable (animateur, coordinateur, professeur, ...) est à proximité et joignable immédiatement (ou peut être présent dans les 10 minutes).

Qualification du personnel

La qualité de l'accueil passe par la qualité des animateurs. Or, celle-ci ne peut être assurée que par une bonne formation. Nous choisissons donc prioritairement du personnel ayant au minimum un diplôme de niveau A2 dans le domaine de l'éducation ou de l'enfance.

Les personnes n'ayant pas ce type de formation doivent suivre soit la formation donnant accès au brevet d'animateur, soit la formation de base de 100 heures proposée par le décret ATL et reconnue par l'ONE.

Par ailleurs, chaque animateur est tenu de s'inscrire à différents modules de formations continuées (minimum 50h tous les trois ans). Ces modules sont choisis en accord avec le coordinateur en fonction des demandes individuelles, des compétences professionnelles à acquérir ou à travailler et propres à chacun.

Pour assurer la qualité de l'accueil organisé, les accueillants verront donc leur horaire partagé entre :

- Le temps d'accueil proprement dit ;
- Le temps de formation (reconnues par l'ONE) ;
- Le temps de réunions et
- Le temps de préparation.

L'équipe se compose :

- D'animateurs qui doivent assurer l'accueil et la surveillance des enfants, animer et encadrer les activités et assurer le suivi des contacts avec les parents.
- D'un animateur référent ayant le rôle de référent auprès des autres animateurs de l'implantation.



Projet d'accueil de l'accueil extrascolaire de la Petite Ecole de
Gentannes.
Rue des Maîtres 4 à 1450 Gentannes.
071/87 73 37

- D'un coordinateur qui doit assurer la gestion du personnel, planifier le projet, organiser les réunions d'équipes.

II Projet éducatif

(Description des choix méthodologiques ainsi que des actions concrètes mises en œuvre pour tendre vers chacun des objectifs fixés par le Code de qualité.)

Mise en contexte :

Le projet éducatif est un travail d'équipe mené par le chef de projet. Le travail, entamé en septembre 2019, démarre sur base du précédent projet éducatif mais surtout à partir de l'expérience des accueillantes et du directeur. C'est pour cela qu'il est en constante évolution.

Le projet pédagogique ainsi que l'organisation de l'accueil extrascolaire sont discutés et co-construit lors de réunions mensuelle entre le directeur, le coordinateur et toutes les accueillantes extrascolaires.

Pour correspondre aux valeurs que nous prônons, la méthode utilisée est la suivante :

1. exposer la problématique
2. donner des pistes d'action
3. décisions SMART

S : spécifiques, précises

M : mesurables

A : avec adhésion de tous les participants

R : réalistes (càd réalisables)

T : avec des repères temporels

Nos valeurs :

L'accueil extrascolaire de la Petite Ecole veut contribuer à l'épanouissement global des enfants et à leur développement tant physique qu'intellectuel. Les activités proposées sont surtout ludiques ou éducatives (sans toutefois relever du domaine scolaire) afin de rendre l'accueil plus actif. Les enfants peuvent avoir le choix entre participer à l'activité ou s'occuper librement, dans le respect des règles.



Projet d'accueil de l'accueil extrascolaire de la Petite École de
Gentinnes.
Rue des Maîtres 4 à 1450 Gentinnes.
071/87 73 37

Sans être « l'école après l'école », les enfants pourront apprendre à différents niveaux.

- **Développement physique :**

- Par la pratique de jeux ou d'activités en plein air ;
- Par la pratique ponctuelle de sports ou d'activités de psychomotricité.

- **Développement intellectuel grâce à :**

- L'organisation d'activités adaptées à leur âge et à leur rythme ;
- La pratique de jeux de société et de jeux éducatifs ;
- L'invitation à la créativité et à l'inventivité, non seulement durant les activités mais aussi durant l'élaboration de celles-ci (les enfants pouvant proposer des idées de jeux).

- **Développement social :**

- Les enfants développeront la citoyenneté par la pratique de la vie en société et le respect des règles et normes qui en découlent ;
- Le libre choix des enfants de participer ou non à une activité leur apprendra l'occupation libre dans le respect de chacun et des règles.

- **Développement du sens artistique en proposant aux enfants :**

- Des activités manuelles (peintures, bricolages, ...) ;
- Des activités d'expression corporelle (saynètes, mimes, ...).

- **Développement des capacités émotionnelles :**

- Pratique de la communication naturelle et vivante ;
- Gestion des conflits entre enfants (enfants médiateurs) ;
- Groupe de parole entre enfants et adultes (enseignant, accueillants, direction,)
Jeux de coopération, d'entraide.

- **Sensibilisation au respect de l'environnement et au plaisir de découvrir la nature :**

- Atelier sur le recyclage ;
- Atelier nature ;
- Jeux symbolique dans l'espace « jardin » ;

- ### Besoins des enfants :

- **Besoins physiques :**

- **Besoins affectifs et psychologiques :**

- **Besoins sociaux :**

- **Besoins intellectuels**

- **Besoin de repères :**

- Notre vision de l'accueil est orientée prioritairement vers l'enfant et c'est pourquoi nous acceptons également les enfants dont les parents ne travaillent pas. Nous souhaitons cependant redire que le milieu familial est aussi un milieu éducatif important.

Les attestations de formation ne doivent pas être jointes mais gardées chez l'opérateur pendant 5 ans pour toute vérification éventuelle par l'ONE

Opérateur Commune de Chastre Av du Castillon, 71 1450 Chastre

LIEU D'ACCUEIL : La petite école de Gentinne, rue des Moteurs, 4 à 1450 Gentinne

IDENTITE		SITUATION PROFESSIONNELLE	FORMATION DE BASE		FORMATION CONTINUE				
NOM	PRENOM	DATE D'ENTREE EN FONCTION	CONTRAT ACTUEL *	Titre, Diplôme, Certificat, Brevet du Membre du personnel d'accueil extrascolaire	Si pas de qualification requise par le décret ATL		FORMATION CONTINUE SUIVIE (50 heures ** à préciser par année sur 3 ans)	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	THEMATIQUE DE LA FORMATION SUIVIE
					FORMATION SUIVIE (100h) **	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION			
Responsable du projet d'accueil									
Moutquin	Laura	01-09-15	APE CDI (accueil et moi)	Assistante en psychologie			2018 (40h)	CRIE Villers la ville	Animateur Nature
							2019 (6)	Resonance	Jeu/D'apt de l'enfant
							2019 (13h)	ISBW	Maîtriser sa voix, sa posture, son ancrage,...
							2017	croix rouge	Beps recyclage
							2018	CLLO	"le papier c'est magique"
							2018	La teignouse	Handicap inclusion
							2019	FARCE asbl	Jeu de coopération
							2019	croix rouge	Beps recyclage
							2019 (13h)	ISBW	Maîtriser sa voix, sa posture, son ancrage,...

Accueillant(e)s									
Castaot	Marie-France	02-09-19	APE CDI	Graphiste			2019 (13h)	ISBW	Maîtriser sa voix, sa posture, son ancrage....
							2019 (4h)	Save my Life	Initiation brevet secourisme
Lupat	Vinciane	01-09-05	APE CDI	Educatrice			2018	Resonance	Jeu/D'apt de l'enfant
							2019 (13h)	ISBW	Maîtriser sa voix, sa posture, son ancrage....
							2019 (4h)	Save my Life	Initiation brevet secourisme
							2019 (13h)	ISBW	Maîtriser sa voix, sa posture, son ancrage....
Coccharmont	Marie	01-04-19	volontaire	éducatrice spécialisée			2019 (4h)	Save my Life	Initiation brevet secourisme
							2019 (13h)	ISBW	Maîtriser sa voix, sa posture, son ancrage....
Taymans	Valérie	01-09-18	volontaire				2019 (4h)	Save my Life	Initiation brevet secourisme
							2018	Resonance	Jeu/D'apt de l'enfant
Hermans	Monique	02-09-19	volontaire		Formation Coala (100h)		2019 (4h)	Save my Life	Initiation brevet secourisme
							2019	ISBW	Maîtriser sa voix, sa posture, son ancrage....
N'Sunda	Divine	02-09-19	volontaire	Aulsière de l'enfance	EICS Tamme		2019 (13h)	ISBW	Maîtriser sa voix, sa posture, son ancrage....
							2019 (4h)	Save my Life	Initiation brevet secourisme
Maïre	Gosselin	29-04-19	volontaire				2019 (13h)	ISBW	Maîtriser sa voix, sa posture, son ancrage....
							2019 (4h)	Save my Life	Initiation brevet secourisme

Je soussignée Laura Moutquin (nom, prénom) atteste sur l'honneur que les renseignements repris dans le tableau ci-dessus sont corrects.

Date et signature

14-04-20

Annexe C : b. Tableau de formation



L'HIRONDELLE
ASBL
Accueil & Animation Extrascolaire

Version mars 2020

PROJET D'ACCUEIL

L'Hirondelle asbl
Rue de la station, 28, bt1
1360 Perwez
Courriel : extrascolaire@hirondelleasbl.be

TABLE DES MATIERES

1. Qui sommes-nous ?.....	3
2. Nos valeurs	3
3. Accessibilité pour tous	5
4. Offre et lieu(x) d'accueil	6
a) fonctionnement	
5. Qualité du personnel d'encadrement	8
6. Normes d'encadrement	8
7. Evaluation du projet d'accueil	8
8. Relations entre le milieu d'accueil et les parents	9

1. Qui sommes -nous ?

Nous sommes une association constituée en ASBL et proposons, en plus de nos nombreux services, un service d'accueil extrascolaire et d'animation de stages pendant les vacances. Notre service extrascolaire s'adresse aux enfants âgés de 2,5 ans à 12 ans. Notre service se rend dans les écoles pour prendre en charge des temps d'accueil du matin, du midi et/ou du soir.

Nous organisons également des journées pédagogiques.

Pour assurer ces missions, nous signons une convention avec les écoles concernées.

Le siège social de l'association est sis rue de la station, 28 bte1 à 1360 Perwez. L'association est présidée et représentée par Christophe Krirem, notre président.

Le service extrascolaire est coordonné par Virginie Marchal, qui compte sur une équipe de 3 animateurs qualifiés et formés. Notre équipe se réunit au moins 1X/ semaine.

Cela nous permet d'échanger et d'organiser nos futures animations. Cela nous permet également d'assurer un suivi du terrain.

Les réunions d'équipe sont des moments d'échange mais aussi des moments de travail et de concertation sur des sujets méthodologiques. Le contenu de ces réunions reste confidentiel.

En chaque début d'année, chaque famille reçoit un courrier expliquant notre mission, nos objectifs, une fiche d'inscription à compléter ainsi qu'une fiche médicale.

2. Nos valeurs

Nous développons avec les enfants certaines valeurs qui nous semblent importantes :

- L'épanouissement et le bien-être de l'enfant en organisant diverses activités, adaptées à leur âge et à leur capacité,
- Susciter l'autonomie de l'enfant en amenant chez lui la prise d'initiative, par exemple en laissant des possibilités de choix dans les activités proposées,
- Soutenir le développement d'un certain nombre d'éléments de sa personnalité (vision sociale, concertation, esprit critique, tolérance, esprit d'équipe, respect de l'autre...),
- L'amener à s'ouvrir sur le monde qui l'entoure,
- Encourager l'imagination de l'enfant,
- Favoriser la solidarité et la coopération entre ceux-ci.

L'enfant a besoin de s'amuser, mais il a également besoin de temps plus calme, de repos. Il a aussi besoin de se sentir accueilli, d'avoir un sentiment de sécurité, d'être reconnu et valorisé. Chaque animateur prendra le temps nécessaire pour chaque enfant. Les temps d'accueil du matin sont des moments primordiaux pour créer ce lien. Nous ne demandons pas aux enfants des tâches pour lesquelles ils ne sont pas prêts. Nous tenons compte des capacités de chacun.

L'extrascolaire n'est pas « juste » un moment entre l'école et la famille. Ce sont des temps où l'éducation a une part aussi très active. L'enfant peut se réaliser pleinement dans le respect de lui-même et d'autrui.

Les temps extrascolaire sont des espaces temps qui vont permettre aux enfants, à travers des jeux, des animations, de développer toutes ces valeurs.

Les animateurs-animatrices proposeront plusieurs animations aux enfants, qui vont permettre d'utiliser différentes techniques (crayons, marqueurs, peintures,...). L'enfant aura le choix de

participer ou non, nous lui laissons cette liberté. Nous reconnaissons le droit à chacun de ne rien faire également. L'enfant a aussi le droit à avoir du temps libre. En tant qu'animateur, nous devons aussi respecter le rythme de chacun.

Nous voulons préparer l'enfant au monde de demain, qu'il devienne quelqu'un d'autonome et d'actif.

Pour pouvoir y arriver, nous le considérons comme l'adulte de demain. Nous lui laissons prendre des décisions et nous lui laissons des moments où il peut plus s'impliquer. Nous le ferons évoluer seul et en groupe. Il a autant besoin de moment seul mais également d'être en groupe, ça nous permet d'évoluer et de voir d'autres choses.

Les accueillants sont des animateurs polyvalents dans leurs compétences et leurs savoirs. Pour pouvoir toujours offrir le meilleur, ils ont aussi besoin de temps de réflexion en équipe notamment, et de suivre des formations pour être toujours à jours au sujet des nouvelles normes, jeux, ...

Pour pouvoir y arriver, nous souhaitons mettre en place ces différentes compétences :

- Permettre à l'enfant de se construire :
 - Organiser l'espace en fonction des différentes activités proposées,
 - Développer le dialogue au maximum en prenant le temps avec chacun,
 - Accueillir les enfants dans des groupes adaptés à chaque tranche d'âge,
 - Permettre à chaque enfant de jouer et de bouger dans un espace sécurisé,
 - Proposer des animations adaptées à leurs rythmes et à leurs capacités,
 - Demander leur avis pour les animations et ne pas les forcer à participer,
 - Inviter les enfants à proposer des activités, idées de jeux et prendre en compte leurs envies,
- Développer l'accueil et les échanges entre enfants et animateurs :
 - Réaliser de petits jeux favorisant ce lien (par exemple : on se passe une balle en devant dire le prénom du voisin,...)
 - Prendre le temps avec le groupe en instaurant des moments d'échanges afin de réaliser des projets futurs,
 - Consacrer du temps individuellement à l'enfant, en personnalisant notre approche, en nous adaptant à ses attentes, ses envies, sa personnalité et sa cellule familiale. (Lors des repas, au moment du change, de mettre son manteau,...)
 - Expliquer concrètement aux enfants lors des stages le déroulement de celui-ci et répondre aux éventuelles questions dès le début de semaine.
- Proposer des activités non dirigées, entre autre durant les temps d'accueil :

- Proposer des activités en variant aussi les différents matériaux tels que des scoubidous, marionnettes, masques, ...
 - Mettre à leur disposition un grand choix de jeux (jeu de société),
 - Organiser différents espaces, un coin jeu, un coin calme avec des livres, des tapis et des oreillers pour permettre aux enfants de se reposer,
- Varier les styles d'activité :
 - Organiser des activités en groupe, des activités individuelles ou encore en groupe verticaux ;
 - Organiser des projets à court, moyen ou long terme,
 - Organiser des jeux collectifs favorisant la confiance en soi, la connaissance de l'autre et la coopération. Par exemple lors d'une course relais, pas de perdant, car on termine la dernière étape par une épreuve collective, on a besoin de tous pour gagner. Ou ils doivent affronter les animateurs, (bien sûr les animateurs les laissent gagner).
 - Valoriser les enfants :
 - Mettre en avant leur(s) réalisation (s),
 - Motiver et encourager les enfants durant les activités,
 - Soulever toujours le positif, dans chaque action, événements, jeux, activités ;
 - Favoriser le plus possible la coopération entre chaque en apprenant aux enfants à se féliciter les uns, les autres.

3. Accessibilité pour tous

Nos activités sont ouvertes à tous les enfants, sans distinction.

L'origine scolaire, les convictions personnelles, le milieu social ne peuvent en aucun cas être des motifs d'exclusion.

Cette diversité contribue à la richesse du milieu d'accueil.

Selon les sites d'accueil, en fonction de l'encadrement et des activités proposées, une participation financière des parents est demandée. Celle-ci est précisée dans le courrier de rentrée et distribué aux parents.

Le montant demandé respecte néanmoins les principes suivants :

Maximum 4 euros pour une activité de moins de 3 heures

4. Offre et lieu(x) d'accueil

L'asbl L'Hirondelle dispose de trois collaborations avec les écoles de la région :

1. "Ma petite école", rue de l'Eglise, 3, 1360 Malèves Sainte Marie.
Nous prenons en charge les accueils suivants :
 - du matin (7h30 – 8h30)
 - du soir (15h- 18h)
 - et du mercredi après-midi (12h – 17h30).Nous organisons, également, des journées pédagogiques (7H30- 18h).
2. L'Ecole Jean-Pol II, rue de Brabant 35, 1360 Perwez.
Nous assurons l'accueil sur les temps de midi :
 - 4 jours de 12h30 à 13h30,
 - 4 soirs de 15h30 à 17h
3. « L'école maternelle Notre-Dame de Cortil » , rue Octave Lotin, 9, 1450 Cortil-Noirmont.
Nous sommes amenés à prendre en charge les accueils :
 - Du matin : 7h30 – 8h30
 - Du soir : 16h- 18h,
 - Et du mercredi après-midi : 12h- 17h.
 - Nous organisons, également, des journées pédagogiques (7H30- 18h.
4. Nous avons également une nouvelle convention avec la commune de Incourt.
 - Nous allons dans une de leur école le midi : 12h15 – 13h45, (4X/semaine)
 - Et le soir : 15h20 – 17h20 (4X/semaine)

a) Fonctionnement

1. Pour l'accueil de « Ma petite école », nous accueillons les enfants à partir de 7h30. Nous avons un local, avec des tables et des chaises, sur la gauche en entrant, un frigo et sur la droite, nous avons un coin cuisine, avec four, évier (eau potable chaude et froide) délimité par une grande desserte qui empêche les enfants d'accéder au four et aux taques de cuisson. Sur ces tables, nous installons des jeux que les enfants auront préalablement choisis. Le service extrascolaire a une armoire remplie de jeux (puzzle, jeu de construction, jeu de poupée, de barbie,...), qui est alimentés par les dons pour le moment. Juste à côté de la classe, nous avons une grande pièce, nous y allons pour faire au revoir aux parents par la fenêtre, il y a juste une grande porte coulissante entre les deux classes. On garde toujours un œil sur les enfants. Et juste côté de la classe d'accueil, il y a des petites toilettes adaptées pour les enfants. Nous y restons jusque 8h30 et nous y revenons le soir.

Généralement pour 15h45 sauf le mardi où c'est 15h (conseil de classe des professeurs).

La plupart du temps, les enfants prennent le déjeuner chez eux, mais dans le cas contraire, nous les installons à une table pour qu'ils puissent manger. Ils mangent ce qu'ils ont apportés.

Par contre lors de l'accueil du soir, un temps de collation est prévu à 16h. Un bac avec de l'eau et du savon est mis en place pour que les enfants viennent s'y laver les mains avant de manger.

Ensuite quand c'est fait, en fonction du temps, nous prenons la collation dehors ou à l'intérieur (dans le local d'accueil du matin).

A l'extérieur, nous avons des petites tables adaptées aux enfants, nous y mettons des nappes en plastique, qu'on lave ensuite avec une lavette, préalablement trempée dans une bassine d'eau et de savon (autre que celle pour les mains, qui elle reste disponible jusqu'à la fin du repas). Chaque enfant est responsable de son espace, quand il a terminé, il doit aller jeter ses papiers, jus, pelure, ... dans les poubelles prévues à cet effet. Il doit également ranger ses affaires dans son sac et aller le ranger. Si le temps le permet, et que l'enfant n'a plus rien à manger, il peut le mettre près de la porte d'entrée, il y a un espace. En plus sa gourde sera plus facilement attrapable. Nous donnons de l'eau à volonté aux enfants, quand une gourde est vide, on va la remplir au robinet d'eau potable qui se trouve dans la classe d'accueil du matin.

Nous avons la chance de bénéficier d'un espace extérieur totalement sécurisé, toute la cour est entourée de mur en béton, seul une porte automatique y permet l'accès ou il faut passer par chez le voisin (clôture style « plastique », facilement démontable par un adulte). On y retrouve des balançoires, divers modules avec toboggan, des petites maisonnettes, un bac à sable, un coin plus « forêts ». Quand le temps le permet, nous restons dehors, on va chercher des jeux de l'intérieur (feuille de dessin, petits animaux de la ferme, ...) en fonction de l'envie des enfants et on s'installe sur les tables.

Pour l'accueil du mercredi après-midi, les parents peuvent venir rechercher leurs enfants entre 12h et 14h, ensuite de 14h à 16h, on demande qu'ils ne viennent pas car des animations (bricolage, cuisine, musique, psychomotricité,...) sont proposées aux enfants.

Les animations se terminent à 16h et les parents ont jusque 17h 30 pour venir les rechercher. On demande également aux parents de s'inscrire soit pour l'année soit au plus tard pour chaque lundi. Chaque famille reçoit un document explicatif, une fiche d'inscription et une fiche médicale en début d'année. Les enfants dînent vers 12h30 (ce qu'ils apportent). Un bac avec de l'eau et du savon est également placés. Après le repas, les enfants qui le souhaitent peuvent aller faire une sieste. Une mezzanine est prévue à cet effet dans la classe à côté de la classe d'accueil (là où on va faire au revoir aux parents.)

2. Pour l'école « Jean-Pol II », nous sommes un soutien pour l'accueillante de l'école. On aide les enfants à rejoindre leur différentes activités (musique, dessin,...). Les animations se déroulent dans une cour, avec un préau. On propose également des petits jeux,...

3. Pour l'école « Notre Dame de Cortil », nous y allons à 16h, la collation a déjà été prise quand on arrive sur place. La cour est complètement à l'intérieur de l'école, aucun accès via la route (on peut aussi passer par chez le voisin en retirant la clôture), il y a un espace bétonné, avec des petits vélos, trottinettes, un bac à sable, et il y a un autre espace jardin, avec des modules, balançoires, toboggan. Dans le bâtiment principal, nous avons deux classes, avec au centre des deux, une autre « classe » où on y retrouve des toilettes.

Nous pouvons bénéficier de la classe de gauche, il y a des jeux mis à notre disposition, des petites tables, chaises. Quand le temps le permet, nous restons dehors et nous proposons des animations aux enfants, on peut aussi sortir des jeux de l'intérieur.

Quand il est temps de ranger, nous mettons les enfants à contribution, pour ranger les trottinettes, vélos. Nous avons mis en place une méthode avec des dessins pour indiquer où doit aller chaque objet. Quand les enfants veulent faire du vélo, trottinettes, ils doivent mettre des gilets fluo et un casque. Nous prenons les précautions pour scinder la cour en deux pour que ceux qui n'en fassent pas ne soit pas blessés accidentellement par les deux roues.

4. Pour l'école communal de Incourt : Nous allons aider les animateurs d'une autre asbl (ISBW). Lors des temps de midi, il y a une tournante, dans la cour, dans le local intérieur, et nous devons proposer des animations aux enfants qui le souhaitent. Il y a également un local pour les maternelles ; et là, pareil, il y a une tournante avec la cour et le local intérieur. Nous ne nous occupons pas de la sieste, il y a une dame express.

Pour le soir, on va soit aider les primaires soit les maternelles. On a demandé de ne pas changer tous les jours, ce n'est pas l'idéal pour les enfants de ne pas avoir d'animateur de repère. Notre demande a été respectée donc pour le moment, on est plus du côté des maternelles. Et là, on leur propose des jeux, dessins,...

5. Qualité du personnel d'encadrement

Nous choisissons prioritairement du personnel qualifié. Si ce n'est pas le cas, la formation de base décrite dans le Décret ATL est un objectif mis en place à court terme pour la(les) personne(s) concernée(s).

6. Normes d'encadrement

Nous suivons les directives et normes de l'ONE en matière d'encadrement, à savoir, 1 animateur pour 18 enfants (Si le temps d'accueil est inférieur à 3h consécutives ou après l'école). Toutefois, nous évitons qu'un animateur se retrouve seul avec un groupe et de pouvoir appeler son responsable de projet, des institutrices ou la directrice de l'école en cas de problème (toutes personnes pouvant être là le plus rapidement possible).

Le nombre d'animateur par enfant est adapté en fonction du nombre total d'enfants accueillis, du type d'activité proposé (journée pédagogique, ateliers, ...) et de sa tranche d'âge. Il faut en prévoir plus, si les enfants ont moins de 6 ans.

7. Evaluation du projet d'accueil

Nous évoluons au même temps que notre pratique quotidiennement.

Une évaluation, remise en question sont nécessaires après chaque action.

Un enfant n'est pas un autre, nous devons nous adapter à cette réalité.

Nous avons élaboré ce projet d'accueil en équipe, car nous devons tous porter les valeurs et principes qu'il défend et être tous sur la même longueur d'onde.

Le projet d'accueil est mis en œuvre dans un esprit participatif de l'équipe d'animateurs dans une logique de cohérence d'action et de remise en question des pratiques méthodologiques.

Ce projet pédagogique est mis à disposition des parents ou de toute personne qui en fait la demande. Il est également mis sur notre site internet : <https://www.hirondelle-asbl.be/>

8. Relations entre le milieu d'accueil et les parents

Toute participation d'un enfant aux activités de l'asbl passe par une inscription écrite et la remise d'un formulaire de renseignements complété.

L'inscription implique l'adhésion au présent projet d'accueil.

Notre vision de l'accueil est orientée prioritairement vers l'enfant et c'est pourquoi nous acceptons également les enfants dont les parents ne travaillent pas.

Nous souhaitons cependant redire que le milieu familial est aussi un milieu éducatif important.

La coordinatrice est également disponible pour répondre aux demandes. Ses coordonnées sont précisées sur le document d'inscription et sur le site de l'Hirondelle asbl.

(Marchal Virginie, 0498/47.09.72 ou par mail : extrascolaire@hirondelleasbl.be).

Les attestations de formation ne doivent pas être jointes mais gardées chez l'opérateur pendant 5 ans pour toute vérification éventuelle par l'ONE

Opérateur (nom, adresse, personne et n° tél de contact) ASBL Hirondelle, rue de la station 28 bte 1 à 1360 Perwez

.. "Ma petite école", rue de l'Eglise, 3, 1360 Malèves Sainte Marie et école Notre Dame de Cortil, Rue Octave Lotin 9, 1450 Cortil-Noirmont.....

IDENTITE		SITUATION PROFESSIONNELLE	FORMATION DE BASE			FORMATION CONTINUEE		
NOM	PRENOM	DATE D'ENTREE EN FONCTION CONTRAT ACTUEL *	Si pas de qualification requise par le décret ATL			FORMATION CONTINUEE SUIVIE (50 heures*** à préciser par année sur 3 ans)	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	THEMATIQUE DE LA FORMATION SUIVIE
			Titre, Diplôme, Certificat, Brevet du Membre du personnel d'accueil extrascolaire	FORMATION SUIVIE (100h) **	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION			

Responsable du projet d'accueil

Marchal	Virginie	22-05-18	CDD, APE	Animatrice, coordinatrice, CAP				ATL - Bosses et bobos (6,5h)	Coala asbl	Premiers soins
								Sensibilisation aux 1er soins aux enfants (1 jours)	Croix-rouge	

Accueillant(e)s

Jeunehomme	Gérard	03-09-18	CDD, APE	Formation de base accueillant extrascolaire				ATL - Bosses et bobos (6,5h)	Coala asbl	Premiers soins
								Sensibilisation aux 1er soins aux enfants (1 jours)	Croix-rouge	
Bliquin	Gaëlle	21-01-19	CDD, APE	Educatrice spécialisée				Sur la route du Kamishibai	ISPPC	Conteur
Richard	Amandine	01-02-19	CDD, APE	Psychomotricienne				ATL - Bosses et bobos (6,5h)	Coala asbl	Premiers soins

* **CONTRAT** : ex: type de contrat (APE, ALE, CDD, CDI) ou convention de volontariat

** Formation continue suivie (100h) telle que prévue par l'article Art. 19 du Décret ATL du 03/07/2003 au cas où le diplôme de base n'existe pas ou si 1 formation n'est pas reconnue **comme équivalent**.

*** Lorsqu'un opérateur de formation annonce un jour de formation, ce jour est d'office considéré pour 6 à 8h suivies : 1/2 jour pour 3 à 4h suivies.

Je soussigné(e).....Marchal Virginie.....
(nom, prénom)
atteste sur l'honneur que les renseignements repris dans le tableau ci-dessus sont corrects.

Date et signature
16-04-20

Annexe D

b. Tableau de formation

JANVIER 2019

PROJET PEDAGOGIQUE

EDUC&SPORT est une asbl créée en 2010 dont l'objet est :

- L'animation et l'organisation d'activités pédagogiques, éducatives, sociales et sportives adaptées aux enfants et jeunes adolescents tout au long de l'année dans une idée de respect, de citoyenneté responsable et active.
- La promotion de toutes disciplines sportives.
- Le développement et l'organisation de l'accueil temps libre (ATL) du matin et soir ainsi que d'activités extra-scolaires dans les écoles en collaboration étroites avec celles-ci.
- L'aide administrative aux écoles, aux partenaires, aux clubs
- La collaboration avec les services d'aide à la jeunesse afin d'aider les enfants dans le besoin.
- L'organisation de stages en internat ou externat en Belgique et en Europe.
- Le partage et l'entraide avec d'autres associations sans but lucratif.
- L'accueil d'enfants en école de devoirs et en étude dirigée.

EDUC&SPORT est une asbl proposant une prise en charge ludique des enfants. Elle se compose d'animateurs possédant un brevet/diplôme leur permettant de les encadrer en termes d'accueil extrascolaire, écoles de devoirs ainsi qu'en activités parascolaires et stages de vacances.

Le bien-être de l'enfant est visé dans son projet pédagogique, tout comme son épanouissement personnel et son développement global. Par le biais de diverses activités, l'asbl souhaite également leur transmettre des valeurs telles que le respect et l'autonomie.

Ce projet est lié au projet pédagogique global de l'asbl EDUC&SPORT consultable sur notre site www.educ-et-sport.be. Nos valeurs défendues sont le respect, l'autonomie, la découverte, la citoyenneté, la coopération, la bientraitance et **en priorité** celles de l'amusement, la créativité, l'action et le récréatif.

L'amusement : Nous mettons tout en œuvre pour préserver ce côté récréatif.

La créativité : Pour s'épanouir, l'enfant a besoin de créer de ses mains, créer son environnement ainsi de créer en imaginant.

L'action : L'enfant doit être acteur de ses moments récréatifs et de ses loisirs. Il doit devenir l'investigateur de son projet, de son devenir, en faisant des choix et en prenant des décisions. Il doit donc être écouté dans ses désirs et doit de ce fait être amené à avoir des responsabilités.

Pour nous, un centre de vacances et le milieu extra-scolaire ainsi qu'une école de devoirs doivent être un lieu où l'on propose du temps et de l'espace aux enfants, un lieu d'éducation, un lieu où l'enfant peut évoluer dans son projet dans le respect de lui-même et des autres. Ils doivent être un lieu d'apprentissage à la citoyenneté, à la responsabilité, à la participation et à la solidarité. On doit y être attentif au rythme de chacun et y organiser des activités motivantes à thèmes bien définis.

Pour nous, l'enfant est une personne à part entière, est l'adulte de demain, a besoin de jouer et aussi de se reposer, d'être accueilli et sécurisé, d'être reconnu et valorisé. Le faire évoluer au sein d'un groupe ne pourra être que bénéfique pour lui. Il doit avoir le droit de vivre des moments lui permettant de s'évader du cadre habituel auquel il est confronté quotidiennement.

Pour nous, l'équipe de moniteurs doit être polyvalente et doit pouvoir prendre du recul en fonction des activités vécues afin de nourrir la réflexion collective pour le bien des enfants.

Pour cela, des périodes de préparation sont évidemment nécessaires.

Educ&Sport souhaite donc :

- Proposer des temps collectifs en invitant les enfants à vivre un projet commun en favorisant la coopération, en organisant, encadrant et animant des centres de vacances, en organisant, encadrant et animant des ateliers extra-scolaires, en organisant, encadrant et animant des écoles de devoirs, en organisant, encadrant et animant des classes de dépaysement.
- Privilégier l'aspect récréatif en favorisant l'amusement, en organisant des temps et des lieux de convivialité, en se souciant du rythme vécu par les enfants et animateurs, en laissant de la place au temps libre dans un cadre sécurisant et sécurisé.
- Privilégier l'aspect créatif en mettant du matériel d'animation varié à disposition et en proposant des ateliers innovants et attractifs.
- Privilégier l'aspect actif en donnant la possibilité de faire des choix réels, en instaurant des temps d'échange afin de pouvoir communiquer sur la vie du groupe et les projets futurs, en favorisant la participation plutôt que la consommation.

- Vivre des projets thématiques en confiant aux équipes des projets d'animation, en favorisant l'engagement de tous, en créant des personnages qui emmènent les enfants dans un monde imaginaire.
- Cultiver l'ouverture à l'autre en restant attentif à la diversité et à l'hétérogénéité, en se donnant les moyens, selon nos possibilités, d'accueillir le jeune en situation d'handicap, en proposant des activités qui favorisent la connaissance de l'autre et la coopération.
- Garantir un cadre sécurisant et sécurisé en constituant des équipes qualifiées, en renforçant les normes d'encadrement en fonction de la réalité du terrain, en occupant des lieux d'accueil adaptés.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR (R.O.I.)

Le R.O.I. de l'asbl ainsi que son projet pédagogique sont disponibles sur le site www.educ-et-sport.be

Ce document fait partie du dossier pédagogique envoyé aux participants avant leur inscription définitive. Les centres d'activités Educ&Sport sont ouverts à TOUS.

Projet d'animation

L'enfant est invité à vivre un projet d'animation thématique. Le projet s'achève par un aboutissement pour l'enfant sous forme d'une réalisation concrète, d'un spectacle, d'une expo, d'une activité avec les parents,...

Le thème est le fil conducteur qui « nourrit » les animations, mettant l'enfant dans un univers spécifique durant ses vacances.

Equipe d'animation

Le projet de chaque centre est de la responsabilité d'une équipe d'animation accompagnée par un coordinateur. Ils sont motivés et préparent minutieusement les loisirs des enfants.

Les animateurs Educ&Sport sont majoritairement diplômés en enseignement ou sont en cours de formation.

Ils sont au nombre respectant les normes de l'ONE.

Inscriptions

L'asbl Educ&Sport est l'organisatrice des différentes activités. Son secrétariat général est situé au 4, rue des Aviateurs à 1450 Chastre. C'est là que sont réunis les différents renseignements logistiques et où sont enregistrées les inscriptions.

1. Après une demande d'inscription via notre site www.educ-et-sport.be ou téléphonique (081/73.70.21), Educ&Sport envoie une confirmation d'inscription, la facture qui y est liée ainsi que les dernières informations éventuelles.
2. Une inscription est complète dès réception par Educ&Sport de la fiche santé complétée.

P.A.F. et réductions

La participation aux frais de chaque activité est précisée dans le fascicule de promotion et dans le dossier complet communiqué. Elle comprend tous les frais sur place (activités, animations, assurances...).

Responsabilités et assurances

Durant les activités Educ&Sport, les participants sont couverts en accidents corporels et en responsabilité civile. Notre assurance couvre les accidents ou dégâts que l'enfant occasionnerait à un tiers pendant la plaine. Notre assurance prend en charge les frais médicaux et autres, dus à un accident survenu pendant les activités. Ces frais sont couverts pendant et après l'activité.

Néanmoins, une franchise de 49,58 € reste toujours à leur charge. Cette franchise est de 247,89 € en ce qui concerne la RC.

En cas d'accident, les parents seront avertis en priorité. Le coordinateur fera le nécessaire pour que tout se passe au mieux. Il rédigera les formulaires d'assurance et un dossier sera introduit auprès de notre compagnie. Les montants couverts :

Frais médicaux : 2784,94 €

Incapacité permanente : 14 873,61 € Décès : 9915,74
€ Dommages aux biens : 2784,94 € Notre assureur : Ethias
assurances

Notre assurance intervient, bien sûr, en complément du remboursement de leur mutuelle. Le suivi des démarches se fera par le secrétariat général d'Educ&Sport.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le 081/73.70.21

Transport

Les parents apprécient de voir le lieu où leurs enfants passeront tous ces moments. C'est pourquoi, ceux-ci doivent être amenés et recherchés sur place. Dans le cadre de certaines animations extraordinaires (excursions, ...), le groupe peut emprunter les transports en commun sous la responsabilité des animateurs.

Heures de début et de fin d'activité

Celles-ci sont spécifiées, dans le dossier reçu. Un accueil est organisé avant et après les animations proprement dites.

Vie quotidienne

Nos centres de vacances sont non fumeurs pour les participants, les animateurs ne fumeront en aucun cas devant les participants. Chaque participant doit être physiquement apte à effectuer les différentes activités annoncées. Tous doivent être disposés à vivre une expérience d'amitié, d'entraide et de respect mutuel avec les contraintes et surtout les richesses que cela implique, notamment :

- La participation active : Vaisselle et ordre sont de la responsabilité des participants (Enfants et animateurs). Les enfants sont acteurs de certaines décisions (Ateliers, orientation d'un jeu, choix d'activité, charte de vie commune, conseil des enfants ...)
- Le respect de chacun

Enfin...

- S'il suit un traitement médical, l'enfant doit avoir les médicaments nécessaires et leur mode d'emploi. Ceci est à préciser dans la fiche « santé » de l'enfant. Une copie de la prescription médicale est nécessaire pour qu'un animateur puisse donner un médicament à un enfant.
- Le téléphone est réservé uniquement en cas d'urgence. - Les GSM sont interdits.
- Certaines mutuelles interviennent dans le coût de la participation aux activités. Educ&Sport fournit une attestation de participation sur simple demande. - Educ&Sport asbl délivre automatiquement une attestation fiscale. Celle-ci est délivrée entre le 1 février et le 15 mars pour les activités de l'année civile précédente.

Les attestations de formation ne doivent pas être jointes mais gardées chez l'opérateur pendant 5 ans pour toute vérification éventuelle par l'ONE

Opérateur Educ&Sport ASBL, Rue des Aviateurs 4 à 1450 Chastre

LIEU D'ACCUEIL : Ecole "Les petits Boullis", place de Gentilles, 14 1450 Chastre

IDENTITE		SITUATION PROFESSIONNELLE		FORMATION DE BASE			FORMATION CONTINUE		
NOM	PRENOM	DATE D'ENTREE EN FONCTION	CONTRAT ACTUEL *	Titre, Diplôme, Certificat, Brevet du Membre du personnel d'accueil extrascolaire	Si pas de qualification requise par le décret ATL				
					FORMATION SUIVIE (100h) **	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION			
					FORMATION CONTINUEE SUIVIE (50 heures*** à préciser par année sur 3 ans)	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	THEMATIQUE DE LA FORMATION SUIVIE		
Responsable du projet d'accueil									
Vandercappel	Bruno	01-01-10	CDI	Institt prim	2007	ENCBW	6	INSTIT prim	
					2007	ENCBW		Beps	
					2016	CPFB		Formation des directeurs	

Accueillant(e)s

Vandenborcht	Fabienne	01-01-20	CDD	aucun	néante	néante				aucune
Goffin	Jessica	01-01-20	Volontaire	Insti prim			voir école	voir école		INSTIT prim
Courtoy	Delphine	01-01-20	Volontaire	Insti prim			voir école	voir école		INSTIT prim
Turcksin	Celine	01-01-20	Volontaire	Insti prim			voir école	voir école		INSTIT prim

* **CONTRAT** : ex: type de contrat (APE, ALE, CDD, CDI) ou convention de volontariat

** Formation continue suivie (100h) telle que prévue par l'article Art. 19 du Décret ATL du 03/07/2003 au cas où le diplôme de base n'existe pas ou si 1 formation n'est pas reconnue **comme équivalent**.
*** Lorsqu'un opérateur de formation annonce un jour de formation, ce jour est d'office considéré pour **6 à 8h** suivies ; 1/2 jour pour **3 à 4h** suivies.

Je soussignée Bruno Vandercappel
atteste sur l'honneur que les renseignements repris dans le tableau ci-dessus sont corrects.
(nom, prénom)

Date et signature

07-05-20

Annexe E: b. Tableau de formation

Procès-verbal de la Commission Communale de l'accueil temps libre du
mercredi 24 juin 2020

Présents :

- Christine Brison, Présidente de la CCA, représentante du conseil communal
- Jacqueline Focroulle, représentante du conseil communal
- Anne Ferrière, les jardins de Léontine et CA ICHI Chastre club de judo
- Hélène Ryckmans, représentante du conseil communal
- Delphine Courtois, Directrice ff de l'école « les petits Boulis »
- Laura Lekeux, coordinatrice extrascolaire
- Magali Vrancken, représentante de l'amicale des parents de Cortil
- Bruno Vandercappel, responsable de l'ASBL Educ et sports
- Marianne Boegaerts, service de cohésion sociale
- Aileen Mc Connell, représentante de l'amicale des parents de Gentinnes
- Fabienne Vanderborght, représentante de l'amicale des parents de l'école « les petits Boulis »
- Carine Durand, représentante de l'amicale des parents de Blanmont
- Delphine Vanhamme, représentante de l'amicale des parents de Blanmont
- David Posocco, chef d'unité scout de Chastre
- Gwenaëlle Jaenen, accueillante de l'école communale de Blanmont
- Florence De Potter, coordinatrice de l'ONE pour Chastre

Excusés :

- Thierry Champagne, Bourgmestre, représentant du conseil communal
- Pascal Dispa, représentant du conseil communal
- Nathalie Vanvynck, Directrice de l'école communale de Blanmont et Chastre
- Dimitri Crickillon, directeur de la petite école libre de Gentinnes
- Bruno Van Zeebroeck, bénévole à l'école des devoirs de Chastre
- Béatrice Barbier, directrice de l'école « les chardons »
- Thomas Quinet, représentant de l'unité scout de Gentinnes
- Laura Moutquin, coordinatrice de la petite école de Gentinnes
- Virginie Marchal, représentante de l'opérateur d'accueil « les hirondelles »
- Nicolas Joris, représentant de l'ASBL Nature et loisirs
- Gérard Peeters, responsable de Ichi Chastre (club de judo)

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 23 octobre 2019 ;
2. Modification du programme CLE 2015-2020
3. Subside de la Province 2020-2021;
4. Programme CLE 2020-2025 ;
5. Divers

Avant de débiter la séance, La Présidente, Christine Brison, prend la parole pour souhaiter la bienvenue à tout le monde et les remercier pour leur présence, et féliciter Laura pour tout le travail effectué. Elle se présente en quelques mots et propose de faire un tour de table pour se présenter, afin d'avoir une vue globale de qui est qui.

1. Approbation du PV du 23 octobre 2019

Après avoir rappelé l'ordre du jour, Laura demande si les membres ont des questions, des remarques ou des modifications à apporter au PV de la dernière CCA, qu'ils ont reçu avec l'invitation officielle.

Aucune remarque et aucune modification ne sont à faire, le rapport est approuvé.

2. Modification Programme CLE (Programme de coordination locale pour l'enfance) 2015-2020

- **Ecole « Les petits Boulis »**

Auparavant, une accueillante extrascolaire était engagée sur fonds propres par l'école des petits Boulis. Pour rappel, légalement, la direction des petits Boulis n'a pas de statut pour engager une accueillante extrascolaire, les seuls statuts existants sont : personnel enseignant, personnel administratif et ouvrier, mais rien n'est prévu pour le personnel d'accueil extrascolaire. Les accueils du matin et du soir à l'école des Petits Boulis sont repris depuis le 2 mars 2020 par l'ASBL Educ et Sport, ainsi que les journées pédagogiques. Les horaires d'accueil sont : 7 h15 - 8 h15 (au prix de 1,5€ sous forme de forfait) et 15h30 - 18 h sauf le mercredi après-midi où l'accueil commence à 12h30 jusque 17h30. Bruno, le responsable de l'ASBL, explique que pour le soir, un système de scanning a été mis en place, qui permet par exemple si l'enfant quitte l'école à 16h18 un paiement au prorata des heures jusqu'à 16h18 ((coût = +/- 0,0033€/ la minute).

Question d'Hélène Ryckmans : pourquoi n'existe-t-il pas de possibilité de scanner lors de l'accueil du matin ? Pour le matin, Bruno Vandercappel explique que ce n'est pas possible actuellement, pour des questions de programme informatique non adapté.

Educ et Sport fait une demande d'agrément pour faire partie du programme CLE afin de recevoir des subventions, dans le but de pouvoir faire diminuer le prix de l'accueil du matin. En effet, sur base des présences du soir, l'ONE octroie des subsides à l'opérateur d'accueil.

Laura demande à chaque membre de la CCA d'approuver la demande d'agrément d'Educ & sports. Les membres y répondent tous favorablement.

- **L'école « Notre Dame » de Cortil**

L'ASBL l'Hirondelle assure les accueils du mercredi après-midi (12h30-17h) depuis septembre et depuis mars, elle assure en plus de l'accueil du soir qu'elle faisait déjà, les accueils du matin (7h30-8h30) à l'Ecole Notre Dame de Cortil. La représentante de l'ASBL a eu un empêchement et n'a pas pu parler de son ASBL. Elle se présentera lors de la prochaine CCA.

Laura demande la validation de ce changement, approuvée par les membres de la CCA.

3. Subside de la Province 2020-2021

Sur base de l'état des lieux, nous avons pu constater que de nombreux enfants souhaitent faire plus de jeux collectifs lors des différents accueils.

Lorsque cette information a été transmise aux accueillants des différents établissements scolaires, il s'est avéré que ces derniers sont intéressés par une formation sur l'animation et la pratique des jeux coopératifs.

Nous avons donc décidé de partir sur cette constatation pour la demande de subvention à la Province.

Laura a contacté le Centre de formation à l'animation qui propose 2 modules de 2 jours, un module concernerait 12 personnes, un autre 15 personnes : 2 jours de formation payante pour 2 jours gratuits, d'où la différence de personnes. En premier lieu, cela a été proposé aux accueillants de l'extrascolaire ainsi qu'aux responsables des ASBL partenaires du programme CLE.

L'invitation a également été faite aux 4 chefs d'unités scoutes, avec l'accord de Pascal Dispa, Echevin de la jeunesse, pour les intégrer à la formation vu qu'il reste de la place ainsi qu'aux responsables des centres de vacances. En fonction des places disponibles, nous contacterons les citoyens intéressés ou encore les bénévoles des EDD.

Les dates sont prédéfinies (25-26/02 + 29-30/03), donc il faudra remplacer les accueillants. La formation se fait à la commune.

Chaque participant recevra un fascicule de jeux et pour agrémenter encore plus ce fascicule, une personne viendra présenter la Game box du Patro (400 fiches de jeux différents) lors d'une date ultérieure à définir en fonction des disponibilités de chacun. Le projet est d'acheter des Game box pour les différents lieux d'accueil extrascolaire, pour les scouts ou centres de vacances, s'ils sont intéressés par cet outil.

L'ensemble de ce projet a un coût total de 2.166 ,07€. Nous demandons à la Province un subside de 2000€ et la commune suppléera le reste.

Si la Province refusait d'adhérer au projet, la formation serait quand même organisée par la commune, mais l'achat de Game box ne serait plus d'actualité.

Laura demande s'il y a des questions ou si les membres souhaitent apporter des modifications à la demande. Il n'y a aucune réaction donc nous passons à l'approbation du projet. Ce dernier est approuvé par l'entière majorité des membres présents.

Suite à une question de Aileen McConnell, Laura rappelle l'article 17 du ROI de la CCA : En cas de vote, les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés, sans tenir compte des abstentions. Les membres votent à haute voix, par oui ou par non. En cas de parité des voix, la voix de la Présidente est prépondérante.

Les membres qui s'abstiennent ou s'opposent peuvent faire connaître les raisons de leur décision. A leur demande, ces raisons sont actées au procès-verbal.

4. Programme CLE 2020-2025 (voir pièce jointe pour les résultats des questionnaires)

Avant d'aller plus loin, Laura rappelle que ce qui est présenté après n'a rien de définitif. Les personnes présentes ont le droit d'intervenir, de poser des questions, de proposer des idées ou de faire annuler un point. C'est ensemble que nous choisissons les différents projets mis en place pour les 5 prochaines années.

• **Retour sur l'enquête**

Voici le nombre de réponses reçues ainsi que la méthode de récolte :

- 270 réponses de parents : tout cartable
- 9 retours d'accueillants : envoi par mail + en face à face + questionnaire papier en main propre
- 273 réponses d'enfants : tout cartable + entretiens individuels + professeurs qui ont pris sur le temps de classe pour qu'ils puissent répondre au questionnaire.
- 18 retours de professeurs et directeurs : questionnaire papier en main propre
- 4 réponses d'associations sportives et culturelles : envoi par mail + remise en main propre

• **Présentation des résultats de l'état des lieux**

Voici de manière synthétisée l'analyse des questionnaires pour l'état des lieux. Pour la présentation à la CCA, nous avons présenté cela sous forme de camembert, en séparant l'avis des parents, des enfants et des professionnels. Vous pouvez retrouver cela dans le power point joint à ce procès-verbal.

1° L'extrascolaire en général :

- Tb ! Cela est un bilan positif.

2° L'extrascolaire en période scolaire :

- Une grosse majorité des parents (71%) ne rencontre pas de difficultés pour faire garder leurs enfants. 14% des parents souhaiteraient que les accueils extrascolaires ouvrent plus tôt et ferment plus tard. Il ne faut pas oublier que l'enquête reprend les réponses de tous les réseaux confondus, avec la Petite école de Gentinnes qui n'ouvre qu'à 7h30, travaillant principalement avec des bénévoles.

- 32% des parents ne sont pas satisfaits des lieux : mauvaise insonorisation des lieux, pas de préau pour tous, lieux trop petits, pas assez de rangements, pas de tables pour les grands...
- 16% des parents ne sont pas satisfaits de la qualification du personnel.
- 32% des parents ne sont pas satisfaits du taux d'encadrements. Cela s'explique par le manque de moyens financiers.
- 21% des parents ne sont pas satisfaits de la communication avec le personnel. Cela s'explique en partie par le fait que les accueillants ne sont pas assez nombreux et n'ont pas le temps de faire des retours aux parents, sans prendre des risques pour la sécurité des enfants.
- 21% des parents estiment que le matériel mis à disposition n'est pas suffisant : pas assez de jeux variés, jeux de société trop pauvres, pas de jeux adaptés aux grands, pas assez de matériel de bricolages, pas assez de jeux extérieurs, ...
- 88% des parents estiment que le prix de l'accueil extrascolaire n'est pas un obstacle.

3° L'extrascolaire en période de congé :

- 24% des parents éprouvent des difficultés à faire garder les enfants en août, 22% en juillet et 18% n'éprouvent aucune difficulté.
- 53% des parents ne savent pas où trouver les informations ni ce qui se fait sur la commune. Il y a un gros souci de communication.
- 29% des parents ne sont pas satisfaits des plages horaires des stages/plaines qui n'ouvrent qu'à partir de 7h30.
- 16% ne sont pas satisfaits des activités et thèmes proposés.
- 16% ne sont pas satisfaits de la qualité d'encadrements : animateurs trop jeunes, pas assez qualifiés.
- 11% ne sont pas satisfaits du retour de la journée.
- 13% estiment que le prix est un obstacle à la participation de leurs enfants.
- 54% estiment que les plaines d'été devraient couvrir plus de semaines.
- 13% trouvent qu'il n'y a pas assez de choix de stage : ils voudraient tennis, basket, danse, multisport, ...

4° L'accueil temps libre en général :

- 25% des parents ne connaissent pas la coordinatrice ATL et ses missions.
- 32% des parents estiment que l'offre d'accueils et d'activités pour les 2.5 ans à 12 ans est insuffisante.
 - 35% trouvent qu'ils manquent d'activités culturelles
 - 36% trouvent qu'ils manquent d'activités sportives
 - 16% trouvent qu'ils manquent de parascolaires dans les écoles.
- Pour tout ce qui est associations, 36% des parents trouvent qu'ils manquent d'informations (de ce qui se fait, des horaires, des prix,...), 26% trouvent que le prix est trop élevé et 26% aimeraient que les activités soient délocalisées du centre de Chastre.

- 34% des parents souhaiteraient qu'un bus desserve les écoles pour conduire les enfants en activités ou en parascolaires.
- 18% voudraient que des plaines de jeux (pour petits et grands) soient mises en place.
- 13% des parents souhaiteraient que des stages sportifs soient organisés à Chastre.

5° L'avis des enfants :

- 96% des enfants donnent une note entre 10/10 et 6/10.
- 21% des enfants ne sont pas satisfaits du matériel : ils veulent des Lego, des jeux de société, des déguisements, des nouveaux livres, des jeux extérieurs, des petites voitures, du matériel de bricolage, ...
- Lors des accueils extrascolaires, les enfants voudraient :
 - 18% faire des jeux collectifs : touche-touche, stratégo géant, épervier, renard qui passe, chasse aux trésors, ...
 - 16% faire de la cuisine
 - 16% faire des promenades et du jardinage
 - 24% jouer dehors => avec du matériel ! Cordes, basket, élastiques, cerceaux, ...
 - 12% faire des sorties le mercredi pm : cinéma, ferme, trampoline, ...
- Comme activités parascolaires, ils aimeraient :
 - 52% du sport : danse, badminton, vélo, tennis, multisport, ...
 - 8% cuisine
 - 10% musique
 - 8% informatique
 - 8% dessin
- Une fois de retour chez eux, les enfants voudraient :
 - 47% faire du sport
 - 20% une piscine
 - 19% une plaine de jeux adaptée à tout âge
 - 10% du baby sport

6° L'avis des accueillants :

- Besoin de se sentir inclus à l'équipe pédagogique, d'une meilleure communication.
- Besoin d'un meilleur taux d'encadrement pour un travail de qualité.
- Besoin de moyens financiers pour l'achat de jeux.
- Besoin que leurs locaux soient aménagés.
- Aimeraient que des préaux soient aménagés.

7° L'avis des associations :

- Besoin d'une meilleure visibilité de ce qu'ils proposent.
- Mieux comprendre les missions de la coordinatrice ATL avec eux et le travail collaboratif possible de mettre en place.

• Proposition de solutions et d'aménagement

Une sous-CCA a été organisée le 9 mars afin de présenter ces résultats aux différents membres, mis à part les représentants des personnes confiant leurs enfants. Une deuxième sous-CCA devait être organisée pour ceux-ci mais a dû être annulée en conséquent au covid-19. Ne pouvant être présents mais leurs avis étant primordial, un mail leur a été envoyé, présentant de manière détaillée les différents points repris ci-dessus. Voici les solutions proposées lors de la CCA et en retour de mail :

1° lieux :

- Plaques d'insonorisation
- Tables et chaises adéquates
- Préaux => voir avec la Province, la FWB ce qui est possible en matière de subsides.
- Zones de rangements : armoires, planches, fils de suspension, ...

2° Qualification du personnel :

- Reconnaissance des accueillants : faire une page internet pour présenter leur travail, distribuer le projet d'accueil extrascolaire en même temps que celui de l'école.
- Continuer les formations obligatoires selon les normes ONE.

Laura explique que la valorisation des accueillants commence par le fait de ne plus parler de garderie mais d'accueil extrascolaire !

3° Taux d'encadrement :

- Revoir les horaires en fonction du nombre d'enfants présents. // parascolaire qui permettrait de dégrossir le groupe.

4° Communication :

- Parents/accueillants : améliorer le taux d'encadrement pour plus de disponibilités, remarques via le JDC, présentation en début d'année pour savoir qui prend en charge les enfants à quel moment.
- Accueillants/professeurs : tableau Velléda pour les informations importantes, réunion d'équipe 1x par trimestre,

5° Matériel :

- Subsides de la Province : jeux extérieurs en peinture pour octobre 2020.
- Budget programme CLE
- Malles qui tournent dans les différentes écoles : malles livres, malles jeux de société, malles jeux extérieurs, malles jeux symboliques, ...
- Conscientiser les enfants sur le respect des jeux : photos pour le rangement, point de couleurs, acquérir des points pour des nouveaux jeux de société, ...

- Passer via l'amicale des parents et les dons.
- Bibliobus et bibliothèques pour la location des livres.
- Budget pour l'achat de jeux et de matériel de bricolages.

5° Congés scolaires : stages et plaines :

- Ouvrir plus de semaines en été.
- Travailler en collaboration avec Walhain et les communes avoisinantes pour couvrir l'entièreté des semaines d'été.
- Faire des horaires d'accueil semblables à ceux des périodes scolaires.
- Coût trop élevé : accueil du matin et du soir gratuit, déduction aux impôts et mutuelle.
- Chercher des ASBL qui feraient des stages sportifs, culturels, musicaux sur la commune de Chastre. => Attention, pas de partenariat avec la commune donc l'ASBL est libre du prix fixé.

6° Communication :

- Brochure ATL informatisée et en version papier
- Tout cartable
- Site de la commune à jour
- Page ATL Facebook
- Prévenir des événements, des plaines/stages plus tôt (6 semaines MIN).
- Présentation de la coordinatrice ATL et de ses missions via un tout cartable, les réunions des parents, les réunions de début d'année, la brochure ATL, ...

La communication pour les stages et plaines fait réagir. Nous avons conscience que les informations ont été diffusées trop tardivement. Cette année, ce ne sera plus le cas. Christine Brison explique que l'année passée, les marchés publics ayant changés, nous étions un peu perdus par rapport au délai pour une concession. Cette année, les plaines d'été et les différents stages ont été accordé aux ASBL en avance et sont reconductibles sur une durée de 3 ans si nous sommes satisfaits de la qualité la première année. Pour Toussaint, les inscriptions seront ouvertes pour septembre et pour Carnaval vers janvier. Seuls les stages de Pâques 2021 ne sont pas encore attribués car avec le Covid-19, nous n'avons pas pu faire les stages de Pâques 2020 donc nous n'avons pas su respecter le cahier des charges et un marché doit être refait. Afin d'être dans les délais, cela sera lancé en septembre 2020.

7° activités :

- Organiser du parascolaire dans les écoles.
- Plus d'activités sportives sur Chastre
- Plus de stages sportifs et créatifs sur Chastre
- Délocaliser les activités de Chastre centre
- Plus de visibilités des activités proposées
- Faire des plaines de jeux dans les différentes entités de Chastre => pour petits et grands !

- Pour les demandes des enfants, transmission aux différentes équipes des écoles.
- Sortie du mercredi : plus de bus pour desservir les écoles... Bois des Rêves en fin d'année. => nouvelle législation pour les transports en bus...

A la fin de cette présentation, Magali Vrancken, représentante de l'association des parents de Blanmont, intervient pour expliquer qu'à son époque, lorsque les parents travaillaient et que les horaires d'accueil ne correspondaient pas aux horaires professionnels, on faisait appel à la ligue des familles afin de mettre en place des « familles relais » entre parents. Chaque jour, c'était une personne différente qui accueillait les enfants et les conduisait à l'école, à tour de rôle. Cela pourrait être une piste pour les parents qui ne sont pas satisfaits des horaires d'accueil.

Aileen McConnell demande, par rapport aux coûts, s'il y a des aides du CPAS. Anne Ferrière, en tant que conseillère communale, répond que oui. Le CPAS aide pour les abonnements annuels (sportifs, culturels,), pour les stages, les scouts, ...

• **Présentation du programme CLE 2020-2025**

Laura commence par rappeler que le programme CLE sert à :

- Avoir une « politique » commune au niveau de l'enfance ;
- Répondre à un besoin venant des parents (vie privée et vie professionnelle) et des enfants ;
- Tenir compte des besoins des professionnels ;
- Mener des projets (3-12 ans) avec une certaine dynamique ;
- Avoir une personne, un endroit, où les informations sont centralisées.

Après avoir détaillé le nombre d'enfants par réseau, elle cite les différents opérateurs de l'accueil demandant l'agrément, c'est-à-dire les 3 écoles communales via l'administration communale, l'ASBL l'hirondelle pour l'école « Notre Dame » de Cortil, l'ASBL Educ&sport pour l'école des petits Boulis et l'ASBL la petite école de Gentinnes pour l'école libre de Gentinnes.

Laura présente ensuite les objectifs et les projets pour les 5 prochaines années. Elle insiste à nouveau sur le fait de poser des questions, proposer des idées ou marquer son désaccord avec certains points.

• Mettre en place des activités parascolaires dans les écoles

Nous allons essayer de mettre en place du parascolaire dans chaque école. C'est déjà actuellement le cas à l'école de Blanmont et la Petite école de Gentinnes.

L'école de Cortil a essayé de mettre en place des activités mais le peu d'inscrits a fait

que les prix étaient trop exorbitants et que cela ne s'est pas concrétisé.

Il en va de même pour l'école des Petits Boulis qui dispose de la place nécessaire à la mise en place d'activités parascolaires mais dont la population scolaire n'est pas suffisante. Nous pourrions envisager un partenariat avec la Petite école de Gentinnes qui se situe juste à côté.

⇒ Carine Durand, représentante de l'amicale des parents et responsable de l'organisation des activités parascolaires de Blanmont, prend la parole pour dire que cela est bénéfique en effet mais que c'est difficile à mettre en place car les parents sont motivés mais n'inscrivent pas leurs enfants ou ne sont pas satisfaits des activités proposées. Un bus sera l'idéal pour faire venir d'autres écoles et combler les trous. Malheureusement, le budget communal ne permet pas l'achat d'un bus.

- Plaines de jeux extérieures

L'enquête a relevé le besoin des enfants et des parents d'avoir des plaines de jeux extérieures à Chastre. Actuellement, il existe déjà des plaines de jeux mais toutes ne sont pas en bon état et tous les villages n'en possèdent pas.

Notre projet est donc de faire un relevé des réparations à prévoir, en collaboration avec la SIPP de la commune de Chastre. Sur base de ce relevé, nous ferons les réparations nécessaires afin que les plaines de jeux soient en état et surtout sécurisées pour les enfants.

En plus de ces réparations, nous allons étudier la possibilité d'installer des petites plaines de jeux dans les villages où il n'y a actuellement rien et transformer le projet de plaines de jeux à la place de Cortil, prévu par l'ancienne majorité, mais qui ne répond pas à toutes les conformités de sécurité.

- Jeux collectifs lors de l'accueil extrascolaire

Cf. Point 3 : subside de la Province 2020-2021

- Horaire des stages et des plaines

Actuellement, les stages et les plaines communales proposaient un accueil à partir de 7h30 jusqu'à 18h. Or, 29% des parents estiment que les heures d'accueil devraient être semblables à celles des temps scolaires.

Le projet est donc, à partir de maintenant, de proposer un accueil à partir de 7h pour les stages et les plaines communales.

- Coût des stages et des plaines

Depuis que les stages et les plaines sont sous-traitées à des ASBL, les parents estiment que le coût peut représenter un obstacle à la participation de leurs enfants.

Pour les plaines, afin de diminuer le prix et de permettre l'accessibilité pour tous, le cahier des charges mentionnera une participation financière de la commune de 15 euros par enfant. Ainsi, une ASBL demandant 45 euros pour une semaine de plaine facturera 30 euros aux parents et 15 euros à la commune.

- Délocalisation des activités

Les activités sont actuellement fort centralisées dans le centre de Chastre : ASE foot, judo, Jean Bosco, etc. Or, tous les habitants ne sont pas véhiculés et certains enfants sont par conséquent défavorisés par cette situation.

En plus de l'installation de plaines de jeux extérieures dans chaque entité de Chastre, Nous allons essayer de mettre en place des activités culturelles, sportives, musicales et bien d'autres encore dans les différents villages. Le but étant que chaque entité se voit proposer au minimum une activité.

- Taux d'encadrement

Les parents et les accueillants ne sont pas satisfaits du taux d'encadrement. Les accueillants se retrouvent souvent face à de grands groupes et ne peuvent assurer une sécurité optimale et un accueil de qualité. Les parents ressentent ce besoin car les accueillants ayant beaucoup de choses à gérer et étant seuls ou en sous-effectifs, n'ont pas le temps de leur faire un retour de la journée.

Les accueillants souhaiteraient un accueillant « volant » pour pallier aux remplacements ou comme renfort en cas de besoin. Cette personne pourrait aller dans toutes les écoles de la commune.

- Formation des accueillants

Les accueillants doivent suivre 50h de formation sur 3 ans. C'est ce que nous appelons « la formation continue ».

Notre projet est de laisser chaque accueillant choisir la formation qui l'intéresse, peu importe si ce n'est pas la même que ses collègues. Les réunions d'intervision permettront de partager son expérience et sa formation avec les autres accueillants.

Actuellement, 16% des parents ne sont pas satisfaits de la formation du personnel. L'objectif est que dans 5 ans, ce pourcentage soit en baisse.

- Matériel

Le matériel est soit pauvre, soit abimé, soit il n'est pas adapté à toutes les tranches d'âges que nous pouvons retrouver lors des accueils.

Nous allons mettre en place des malles de jeux qui circuleront dans les écoles : une malle jeux extérieurs, une malle jeux de sociétés, une malle livres, une malle de déguisements, une malle Barbie/voitures/Duplo/... Cela permettra une variante des jeux tout au long de l'année scolaire. Cela a déjà été fait il y a quelques années mais dû aux changements de coordinatrices, cela s'est perdu.

Il sera important de respecter les règles pour ces malles, afin que le matériel ne se dégrade pas trop vite. Un inventaire sera fait à chaque transfert de malles.
//conscientisation des enfants !

Pour les livres, un partenariat avec les bibliothèques communales et le bibliobus sera pensé afin de faire découvrir une multitude d'histoires aux lecteurs les plus assidus.

- Locaux

Ils sont trop petits, mal agencés, mal insonorisés, les rangements sont pauvres, les tables ne sont pas adaptées aux primaires, les lieux sont utilisés par d'autres personnes, les peintures sont défraîchies, ...

L'objectif sera dans un premier temps de remettre les locaux à jour avec un renouvellement de peinture et de fournir du mobilier adapté à tous les âges.

Par la suite, nous aménagerons un maximum les lieux en faisant place, en créant des espaces de rangements qui permettront de faire de la place pour les « coins ». Pour cette étape, nous chercherons un partenaire tel que Coala qui propose des formations de ce type.

⇒ Puisqu'on parle des locaux, l'amicale des parents de Blanmont tient à souligner le travail de qualité des accueillantes de leur école qui, pendant tout le confinement, sont venues peindre les locaux, créer un décor jungle, rendre les lieux accueillants. Cela leur a pris plus de trois mois, pour le bien-être des enfants et cela est inestimable. Bravo à elles pour leur implication et leur motivation.

- Préau

Toutes les écoles ne sont pas équipées de préau. Pour les écoles communales, à l'aide d'un subside de la FWB, des préaux seront aménagés là où c'est nécessaire.

Pour les écoles des autres réseaux, une collaboration va être établie. Nous échangerons sur les subsides existants et aiderons les écoles dans leurs démarches si besoin. Malheureusement, la commune, PO des écoles communales, ne pourra intervenir dans le financement de ces préaux.

- Information aux parents

Dans un premier temps, nous allons recenser toutes les activités existantes à Chastre pour en faire un catalogue, qui sera distribué dans toutes les boîtes. A la

demande des membres de la CCA, ce catalogue sera à chaque fois envoyé pour début juin, afin de leur laisser le temps de choisir les activités de leurs enfants pour l'année scolaire suivante. Cette brochure sera actualisée fréquemment et mise à jour sur la page de la commune. Chaque année, nous rééditerons le catalogue avec les informations nouvelles. Les directeurs recevront également cette brochure afin de pouvoir renseigner les parents si besoin.

En plus de la brochure, nous allons mettre le site de la commune à jour. Et veiller à ce qu'il le reste !

Pour les informations telles que les plaines/stages, les activités parascolaires, l'après-midi Saint-Nicolas, ... nous ferons du tout cartable afin que chaque parent soit mis au courant. Des affiches seront également affichées au point d'entrée des différentes écoles.

Une page Facebook pour l'ATL sera également créée. Cela permettra aux clubs et associations de se présenter et de se faire connaître via des flyers, des capsules vidéos, ...

- Réunion professeurs-accueillants

Les accueillants ne se sentent pas inclus à l'équipe pédagogique.

Notre objectif est de faire comprendre que accueillants-professeurs-directeur font partie d'une seule et même équipe et que le rôle de l'accueillant est essentiel au sein de l'établissement. Nous allons donc proposer aux différents membres de l'équipe de se réunir avant la rentrée afin de se mettre d'accord et de partager leurs idées pour l'année à venir. Dans la lancée, nous proposerons des réunions d'équipe tous les trimestres.

Tous les points ayant été présentés, Laura demande s'il y a d'autres questions ou d'autres suggestions que nous pourrions ajouter aux objectifs du programme CLE.

⇒ Un membre prend la parole pour parler du fait que la dernière semaine du mois d'août, aucun stage et aucune plaine ne sont organisés, alors que les parents en ont besoin. Laura explique que les plaines et les stages se déroulent dans des écoles et que c'est donc difficile de prévoir quelque chose alors que les professeurs reprennent possession des lieux. De plus, le budget communal n'est pas suffisant pour couvrir 5 semaines de plaines.

David Possoco propose de faire cela au « Chalet », récemment rénové. Les membres approuvent cette idée et Bruno d'Educ&sport propose d'organiser des stages à cette période si la commune ne peut le faire.

Nous allons donc, à la demande de la majorité des membres présents, mettre en place des stages la dernière semaine du mois d'août, au chalet, en proposant une collaboration avec des ASBL extérieures en payant par exemple la location

de la salle afin de réduire le coût pour les parents. Ceci est un objectif qui sera ajouté au programme CLE final.

- ⇒ Hélène Ryckmans demande si une évaluation du programme CLE est prévue. Laura répond que 2 ans et 4 ans après l'agrément, une évaluation est demandée par l'ONE pour faire le point sur ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire.

Puisqu'il n'y a plus de questions ni de proposition, nous passons au vote. Le programme CLE est approuvé à l'unanimité

4.Divers

- Fabienne Gendarme, représentante du Conseil communal, démissionne de ses fonctions. Madame Jacqueline Focroulle, qui reprend son siège est intéressée par le rôle dans la CCA.
Tout le monde valide.
- Paule Suys démissionne de son rôle de suppléant. « Nature et Loisirs » est intéressé par la place. La CCA valide.
- Magali Vrancken propose de mettre en place des temps lecture dans les écoles, par exemple 1 fois par semaine sur les temps de midi, afin de donner le goût de la lecture aux enfants. Cela se ferait par des « mamies bénévoles ». Plusieurs écoles sont intéressées par l'idée. Bien que le temps de midi ne fait pas partie de l'ATL, nous gardons l'idée en tête et allons voir ce qu'il est possible de mettre en place. L'idéal serait de proposer cela aussi 1 fois par semaine lors d'un accueil extrascolaire du soir ou en parascolaire.
- Delphine Courtois fait part de la difficulté à gérer les temps de midi car elle n'a pas assez de budget pour engager quelqu'un. Sachant qu'il n'y a plus d'ALE à Chastre, cela complique les choses. Une maison des jeunes sur Chastre serait la solution d'après elle. L'éducateur pourrait en effet aider quand besoin. Actuellement, une maison des jeunes est prévue dans le PST de la commune mais pas avant plusieurs années...

L'Echevine de l'extrascolaire

La Coordinatrice ATL

C. BRISON

L. LEKEUX

Annexe G : Délibération du Conseil communal

Province du
Brabant Wallon

Arrondissement
de Nivelles

Commune
1450 CHASTRE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL A ETE EXTRAIT CE QUI SUIT :

CONSEIL DU 28 juillet 2020

Présents : VERHOEVEN Geoffrey, Président du Conseil
CHAMPAGNE Thierry, Bourgmestre
HENKART Thierry, COLIN Stéphane, BRISON Christine,
DISPA Pascal, Echevins
COLOT Jacqueline, Présidente du CPAS
JOSSART Claude, CORDY Michel, PIERRE Michel, THIRY Jean-Marie,
CARDOEN Frédéric, BABOUHOT Philippe, RYCKMANS Hélène, BERNY
Louis, ZOUGAGH Hicham, DEWITTE Nicolas, LEFRANCQ Bérengère,
FERRIERE Anne, FOCROULLE Jacqueline, Conseillers communaux
THIBEAUX Stéphanie, Directrice générale

Objet: Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) 2020-2025 - Approbation //I

Le Conseil Communal, réuni en séance publique,

- Vu le décret de la Communauté française du 3/07/2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire modifié par le décret du 26 mars 2009;
- Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03/12/2003 fixant les modalités d'application du décret précité tel que modifié par l'Arrêté du 14/05/2009;
- Vu l'agrément du programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) octroyé par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) à partir du 1er juin 2015 pour une période de 5 ans;
- Considérant que la Commission Communale de l'Accueil (CCA) s'est réunie afin d'établir un nouveau programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE);
- Considérant que la CCA a modifié puis approuvé le programme CLE lors de sa réunion du 24 juin 2020;
- Considérant que le programme CLE doit être adressé à la Commission d'agrément de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) pour le 31 juillet pour obtention de l'agrément;
- Sur proposition du Collège communal;
- Après en avoir débattu et en toute connaissance de cause;

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'approuver la proposition de programme de Coordination Locale pour l'Enfance tel que repris en annexe et faisant partie intégrante de la présente décision.

Article 2 : D'adresser ce programme CLE à la Commission d'agrément de l'ONE pour demande de renouvellement.

Article 3 : De transmettre la présente délibération pour information et suivi au Service Jeunesse et à l'ONE.

Par le Conseil:

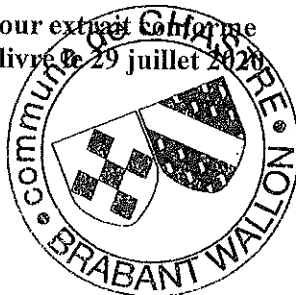
La Directrice générale
THIBEAUX Stéphanie

Le Président
VERHOEVEN Geoffrey

La Directrice générale,

THIBEAUX Stéphanie

Pour extrait conforme
Délivré le 29 juillet 2020



Le Bourgmestre ff,

HENKART Thierry